

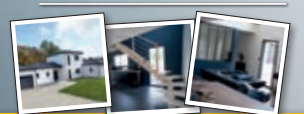
Chaillac *sur* Vienne



BULLETIN MUNICIPAL 2022

MAISONS jB
PROPRIÉTAIRES SATISFAITS.

**CONSTRUISONS
VOTRE FUTUR
MAINTENANT**

4 av. Nelson Mandela - ST-JUNIEN
05 55 02 70 10 | maisons-jb.fr

**TRANSPORTS
Richard RIVAUD**

**TRANSPORT
ET LOCATION
DE VEHICULES**



Bénéteix
16420 SAULGOND

TÉL: 06 08 67 88 95

Cabinet VINCENT Selarl

Françoise BAUDRY-VINCENT

Géomètre-Expert



Membre de l'ordre 05378
15 rue Camille Saint Saëns - 87200 SAINT JUNIEN
Tél : 05 55 02 14 62 – mail : cabinet-vincent@orange.fr
SIRET n°817 544 026 00013 – 7112A

E.Leclerc
Saint Junien

Tél. 05 55 02 00 20
www.e-leclerc.com



OUVERT
du lundi au samedi
de 9h à 19h30
sauf le samedi
fermeture à 20h

Av d'Oradour-sur-Glane
87200 ST-JUNIEN

**Boulangerie
Dumont**



Stéphane et Delphine
47 rue Defaye
87200 st-Junien
Tél. : 05-55-02-35-49
Ouvert du Mardi au Dimanche

CARRIERES DE CHAMPAGNAC SAS
B.P. 22 - 87600 ROCHECHOUART



Tél. 05 55 03 60 65

secretariatcomptabilite.champagnac@orange.fr

BS87
BUREAU SYSTEMES

KONICA MINOLTA
CONCESSIONNAIRE

40, rue Hubert Curien,
Parc d'activités de Romanet
87000 LIMOGES

Tél. : 05 55 77 70 17

Le Groupe Séquences, c'est l'énergie de vos projets

SÉQUENCES

Quincaillerie ROBERT

VOTRE RÉFÉRENCE GRANDES MARQUES ET SERVICES EN
quincaillerie - électroménager - jardin - motoculture



6 rue Charles de Gaulle 87600 ROCHECHOUART
05 55 03 64 24 - quincaillerierobert@orange.fr
Ouvert du lundi au samedi 9H-12H / 14H-19H

ATELIER GRAPHIQUE

IMPRIMERIE & COMMUNICATION

SPECIALISTE EN IMPRESSION OFFSET ET NUMÉRIQUE
DEPUIS PLUS DE 35 ANS,
LA SOCIÉTÉ ATELIER GRAPHIQUE VOUS PROPOSE
DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PROJETS.



Le conseil, la création, la mise en page et la conception
font également partie de notre savoir-faire.
N'hésitez pas à nous contacter

05 55 50 68 22
imprimerie@ateliergraphique.fr
www.ateliergraphique.fr
23, rond-point du Coudert 87100 Limoges



Le mot du maire

A tous les habitants chaillacois,

Sommaire

Le mot du Maire	>3
Infos Mairie	>4-12
Comptes-rendus des Conseils Municipaux	>13-16
Infos communales	>17-28
Vie des associations	>29-32
Etat civil	>34
Photo couverture : Étang de Bujaras. Merci à Christelle, Conseillère Municipale, pour cette magnifique photo.	



Bulletin Municipal

Janvier 2022

Rédactionnel et photos :

Mairie de Chaillac-sur-Vienne

Mise en page et Impression :
Imprimerie ATELIER GRAPHIQUE
Limoges - 05 55 50 68 22
Dépôt légal janvier 2022
Imprimé à 800 ex sur papier issu
de forêts gérées durablement



Quelle drôle d'année 2021 pour nous tous, jeunes et moins jeunes, avec cette pandémie liée à la COVID 19 qui s'éternise.

Beaucoup d'entre nous, n'y ont pas échappé et aujourd'hui, malgré la protection qu'offre les vaccins nous nous apercevons que l'épidémie revient au galop.

Tout d'abord, à ce sujet, je veux remercier très vivement toutes les personnes qui se sont impliquées dans le programme de vaccination ; Secrétariat, élus, professionnels de santé même en retraite, se sont organisés, au mieux, pour être au plus près de nos concitoyens.

Il n'a pas été facile pour nos enseignants et bien entendu nos élèves, de mener à bien leur année scolaire, masques, distanciation, classes séparées dans la cour ainsi qu'à la cantine. Je salue leur courage et leur pugnacité.

Beaucoup de difficultés, également, pour le personnel d'entretien et de cantine en charge :

- De réaliser la désinfection, plusieurs fois par jour, des locaux.
- D'assurer la distribution des repas dans le respect des gestes barrières.

Un grand merci aux élus, tous présents et volontaires, pour leur participation lors du remplacement du personnel, la semaine où un agent a été décelé positif. Certes, nous avons eu la collaboration de la cantine centrale de Saint Junien pour la confection des repas et nous la remercions pour sa réactivité et sa disponibilité.

La toute nouvelle équipe municipale n'a pas eu la tâche facile, mais son dynamisme et son sérieux ont permis la poursuite des travaux entrepris :

- Les sanitaires de la salle des fêtes, pour accueillir les personnes à mobilité réduite, sont réalisés et mis en service.
- Le plafond de la salle polyvalente est, enfin, en place avec un luminaire remarquable ainsi qu'une excellente VMC.
- Les abords de la salle du plan d'eau ont été revêtus comme prévu,
- Le parking du cimetière est achevé et permet un stationnement plus accessible à chaque famille.
- La remise en état de la voirie du village de la Guérierie ainsi que l'amélioration de son réseau pluvial.
- Les travaux de réseaux (renforcement, effacement, pose, remplacement et extensions de points lumineux avec pour certains, un éclairage solaire etc. . .) sur l'ensemble de la commune, ont rythmé notre quotidien, tout au long de cette année, avec des perturbations sur la circulation et des désagréments divers pour certains . . . mais toujours pour la bonne cause !

Vous retrouverez, au fil des pages de ce bulletin, le détail de tous ces travaux réalisés . . .

A l'aube du printemps 2021, un tout nouvel agent est arrivé, en charge des espaces verts et du fleurissement mais pas seulement, Guillaume s'occupera de toute la maintenance technique et de l'entretien de la commune avec l'appui de son collègue Joël. Leur professionnalisme et leur complicité sont pour moi une sécurité de chaque instant.

Malgré une météo estivale bien pluvieuse, l'équipe de fleurissement accompagnée d'un bénévole ont su agrémenter harmonieusement nos jolis massifs floraux, les plantations se sont déroulées dans une ambiance joviale et paisible.

Compte tenu de la période que nous traversons, la municipalité ne pourra pas organiser ses rencontres habituelles avec la population (goûter et repas des aînés, vœux du Nouvel An, cérémonie de remise des prix de fleurissement), il est donc important pour nous de vous offrir les mêmes prestations que l'année qui vient de s'écouler.

Mes pensées vont également vers toutes nos associations communales qui, dans ce contexte si perturbé, souffrent de ne pas poursuivre leurs actions sur notre territoire, lien social indispensable à la vie d'une commune ; nous nous efforcerons de les soutenir et nous espérons qu'à l'approche des beaux jours, un souffle nouveau sera de mise.

Voici, par ces quelques mots, l'évolution de notre collectivité au travers de cette horrible pandémie qui, vous le comprenez, pose de sérieux problèmes dans la réalisation de nos travaux mais aussi dans le quotidien de chaque famille.

Je vous souhaite à toutes et à tous, beaucoup de courage et vous adresse mes meilleurs vœux pour 2022, que cette nouvelle année vous apporte bonheur et sérénité !

Jean-Pierre GRANET

Manifestations

■ LES COLIS DE NOËL 2021

Chaque année, les colis de Noël sont remis par la municipalité ; cette tradition communale, fait le bonheur des plus anciens. Sa distribution par les élus reste un moment de convivialité.



Je suis Mr Civisme,
vous me retrouverez au fil
des pages du bulletin municipal
pour vous rappeler
quelques règles civiques
afin de mieux vivre
ensemble.



 suivez nous
sur facebook !

et sur notre site :
chaillac-sur-vienne.fr

Un grand merci à Tom, neveu de Mélanie,
notre Conseillère Municipale pour la création de M. Civisme.

■ LE REPAS DES AÎNÉS A ÉTÉ ANNULÉ ET TRANSFORMÉ EN BONS



Madame, Monsieur,

Force est de constater que l'année qui s'achève est très particulière.

La pandémie qui nous frappe durant déjà plusieurs mois, nous amène à prendre des décisions inédites pour cette fin d'année 2020.

Compte tenu du contexte sanitaire imposé, nous sommes dans l'impossibilité de nous rassembler pour partager le goûter de Noël et qui plus est, également, d'annuler le traditionnel repas du mois de Janvier 2021.

De ce fait, la municipalité a décidé de vous offrir une participation de 30€ par personne. Le bénéficiaire de ce bon pourra le remettre à un des établissements sélectionnés que vous choisirez dans la liste ci-dessous.

Bien évidemment, vous aurez à charge de prendre rendez-vous pour réserver vos tables dès l'ouverture des restaurants avec une date butoir fixée au 30 septembre 2021.

Ce bon vous est destiné exclusivement.

Bonne année et bonne santé 2021 !

L'équipe Municipale de Chaillac sur Vienne,

LISTE DES RESTAURANTS

- Hôtel de France
- Le Bistrot Limousin
- Le Castel de Glane
- Le Comodoliac
- Le Lauryvan
- La Table du Gantier



A l'attention de Monsieur le Maire de Chaillac-sur-Vienne,
L'Ensemble du Conseil Municipal
et le Personnel du Secrétariat,

Mon père se joint à moi pour vous remercier de cette belle initiative.
Nous y avons été très sensible et tenions à vous le faire savoir.
Quel bonheur de retrouver nos clients, et quel plaisir d'en accueillir de nouveaux.

Nous sommes persuadés que, sans ce bon cadeau, certains n'auraient jamais osé franchir la porte du Restaurant ou du Bistrot. C'était une bonne idée ! Une grosse majorité est venue en famille pour se retrouver enfin, après cette période compliquée.

Nous espérons qu'ils auront passé un bon moment et qu'ils seront de nouveaux ambassadeurs de notre maison.

Encore MERCI pour votre soutien.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'Ensemble du Conseil Municipal et le personnel du Secrétariat, l'expression de nos salutations distinguées.

Michel et Laurent BREUIL



Monsieur Le Maire,
Chaillacoises, Chaillacois,

Le bistrot Limousin vous remercie toutes et tous pour cette initiative cadeaux pour les anciens qui ont pu profiter d'une sortie au restaurant. L'idée est inhabituelle, mais elle fut solidaire du sort des restaurateurs durant cette longue période de fermeture.

Merci à chacune et à chacun de vous et vive nos traditions limousines.

Bruno RANOUIL

■ CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 19 MARS 2021



A l'occasion de la commémoration de la journée Nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, rendez-vous était donné, ce vendredi 19 mars 2021, au cimetière communal de Chaillac sur Vienne.



Lors de cette cérémonie restreinte et dans le plus strict respect des gestes barrières, monsieur Jean-Pierre GRANET, Maire et monsieur GEORGES, Président de la FNACA entourés de trois élus et d'un Porte Drapeau ont déposé une gerbe devant le monument aux morts et ont observé une minute de silence.

■ CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DU 11 NOVEMBRE 2021

la France célèbre l'Armistice de la Grande Guerre de 1914-1918.

Le jeudi 11 novembre une nombreuse assistance s'est retrouvée au monument aux morts pour la célébration du 11 novembre 1918. Monsieur le Maire était accompagné de l'adjointe et des Elus Municipaux, entourés des Porte-Drapeaux, représentant les anciens d'Algérie.

La lecture a été faite de la lettre de Geneviève Darrieussecq, Ministre déléguée auprès de la ministre des Armées. Chaque nom des soldats morts pour la France a été égrenés par Antoine PAGNOUX, ancien élève de Chaillac sur Vienne, le discours de la FNACA a été prononcé par Chloé MORICHON, Petite fille d'un ancien d'Algérie, Porte-Drapeau, mais aussi ancienne élève de cette commune. C'est entouré des enfants de l'école qu'une gerbe a été déposée devant le monument aux morts.

Ce fut ensuite le recueillement avec la minute de silence suivie de la Marseillaise.



Coucou, je suis là...
je chuchote car je ne veux pas déranger
cette émouvante cérémonie,
mais juste vous rappeler que même
au cimetière, il faut être plus civique que
jamais, c'est pour cela que la municipalité
s'est inscrite au programme
« COMMUNE ECO-EXEMPLAIRE »
et valorise les déchets.
Alors n'hésitez pas suivez les consignes....



■ GOÛTER DE NOËL DES ENFANTS 2020

Chut ! Le Père-noël arrive...

il apporte les petits cadeaux de la commune préparés par ses gentils lutins !

Sans oublier notre chocolat chaud et notre petite brioche...

Clémentines et papillotes ! C'est trop bon...



Maîtresse Florence (CE1-CE2)



Maître Vincent (CM1-CM2)

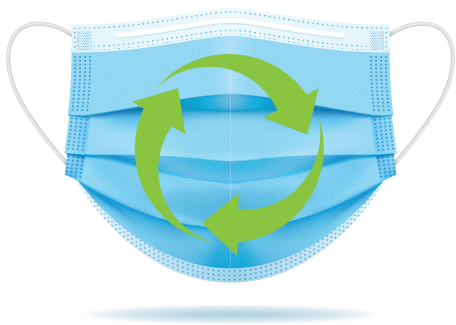


Maîtresse Sandrine (GS-CP)



Maîtresse Cécile (TPS-PS-MS)





Le jeu des 7 erreurs

Sur la Porte Océane du Limousin,

on vous propose d'offrir une nouvelle vie
à vos masques jetables usagés...
en les transformant
en collecteurs de mégots !

**Vous pouvez désormais déposer
vos masques usagés
sur ces différents sites :**



Panneau bleu : bus à l'envers - Panneau école sur mur à côté de la fenêtre - Présence d'un chat sur trottoir - Différence sur panneau stationnement devant la grille de l'école - Différence de boîte aux lettres encastree dans le mur - Présence d'une cheminée sur le préau - 1 petite fenêtre en moins sur façade principale.

Pour plus d'informations
contactez l'association
RecyclaMer loi 1901
Tél. 06 88 72 91 09



DÉMARCHAGE, INVITATION À VENIR RETIRER UN CADEAU : **SOYEZ VIGILANT !**

Vous avez été démarché ou vous pourriez faire l'objet d'un démarchage, quelques rappels pour ne pas être victime d'un démarchage abusif.

- **Secteurs concernés :** la rénovation énergétique (isolation, moyen de chauffage...), l'amélioration de l'habitat (baignoire remplacée par une douche / nettoyage de toiture / traitement de charpente), l'ameublement et les produits de bien-être (litterie, fauteuils ayant des vertus pseudo médicales, produits de soin et beauté), les produits alimentaires (fruits et légumes, biscuits vendus en porte à porte ou en vente au déballeage)...
- **Méthode :** les appels téléphoniques, le porte à porte, la sollicitation dans une galerie marchande, les invitations téléphoniques ou par courrier à venir retirer un cadeau...

!! ATTENTION !!

- Ne signez rien le jour-même (ni un bon de commande, ni un bon de passage, ni un dossier de demande de subvention ou tout autre document papier ou sur tablette – ordinateur).
- Prenez le temps de lire, à tête reposée et une fois le vendeur parti, l'intégralité du document, même s'il vous dit que les travaux doivent être réalisés en urgence.
- Prenez conseil auprès de votre entourage (familles, voisins, aides à domicile...).
- Si possible, faites-vous assister d'un tiers de confiance lors de la visite.
- Demandez plusieurs devis afin de comparer les prix en sollicitant plusieurs entreprises.
- Ne versez aucun acompte et ne donnez pas vos coordonnées bancaires (RIB) au professionnel le jour de la signature du bon de commande à votre domicile.
- La signature d'un bon de commande ou d'un devis vaut acceptation des travaux par le consommateur.

Si néanmoins un document est signé, sachez que vous disposez d'un droit de rétractation de 14 jours à compter de la signature de la commande (faites valoir ce droit par lettre recommandée avec accusé de réception à l'entreprise).

Si vous avez un doute, ne restez pas seul.

Contactez les services de la mairie, de la gendarmerie, de la police ou de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), par téléphone au 05 19 76 12 00 ou par courriel à l'adresse suivante : ddetspp-ccrf@haute-vienne.gouv.fr.



Un éco-point est un espace aménagé qui doit rester propre et accessible pour tous. Il est rappelé que les dépôts sauvages sont strictement interdits et peuvent être source de pollution de plusieurs ordres.



ORDURES MÉNAGÈRES

Il est vivement recommandé aux personnes nouvellement arrivées sur la commune de se faire inscrire auprès du secrétariat ; de même, toute modification dans la composition du foyer doit être signalée à la Mairie ou à la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin. (déménagement, départ ou arrivée d'une personne ou d'un enfant etc.)

Jour de collecte : Le mardi matin (villages et le bourg).

COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2022

Dates pour la commune de Chaillac :

Mardi 11 janvier - Mardi 8 février - Mardi 8 mars - Mardi 12 avril
Mardi 10 mai - Mardi 21 juin - Mardi 12 juillet - Mardi 9 août
Mardi 13 septembre - Mardi 11 octobre - Mardi 15 novembre
Mardi 13 décembre



JE M'INSCRIS OBLIGATOIREMENT

7 JOURS MINIMUM AVANT LE JOUR DE COLLECTE.

A LA MAIRIE : 05.55.02.13.16

SUR LE SITE INTERNET DE LA POL

A LA POL : 05.55.71.78.78

Service-dechets@pol-cdc.fr

Seuls les déchets trop grands et trop lourds qui ne rentrent pas dans une voiture seront collectés.

HORAIRES DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT-JUNIEN

Sur présentation du badge.

SAINT-JUNIEN

rue Thomas Edison - Tél. 06.24.85.06.67

Lundi au samedi : 9h-11h45/14h-17h15

ROCHECHOUART

Mascureau-RD 901 - Tél. 06.26.85.60.28

Lundi, jeudi et vendredi : 14h-17h15

Mercredi et samedi 9h-11h45/ 14h-17h15

LES ERREURS DE TRI, VOLONTAIRES OU NON, ONT UN COÛT SUPPORTÉ PAR L'USAGER !

Le centre de recyclage de Limoges Métropole réceptionne et traite les déchets triés de tout le département de la Haute-Vienne. Depuis quelques semaines **il a été constaté, et particulièrement sur la Communauté de Communes Ouest Limousin, un taux anormalement élevé d'erreurs de tri.**

En effet, certains conteneurs jaunes, dédiés aux emballages plastiques, cartonnés et métalliques, contiennent jusqu'à 50% d'erreurs de tri. Ceci condamne malheureusement tout le contenu à être incinéré et génère des surcoûts importants.

Les masques, les mouchoirs en papier, le sopalin, les couches, les cadavres d'animaux, les jouets en plastique, les piles et batteries au lithium, les casseroles ou bien les poêles... ne sont pas recyclables et ne doivent pas être déposés dans le conteneur jaune.

Or, le coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères est de 121€ en 2021 contre 58€ de coût de traitement d'une tonne d'emballages recyclables (papiers, emballages et verre).

Depuis juillet 2020, tous les emballages se trient

Pour rappel, la simplification du tri permet aux habitants de mettre tous les emballages dans le conteneur jaune. Une seule question est à se poser : **est-ce un emballage ?**

L'objectif, avec la simplification du tri, est de développer **le recyclage des emballages en plastique** (films, pots, barquettes, tubes, sachets...) et des **petits emballages métalliques** (dosettes, capsules de bouteilles, papiers d'aluminium, petits tubes métalliques et plaquettes de médicaments usagés...) qui n'étaient pas triés avant.

Aujourd'hui, plus de 35 millions de Français sont concernés par l'ECT.

Depuis 1 an d'exploitation, le centre de recyclage a trouvé son rythme de croisière. Les emballages des **450 000 habitants de Limoges Métropole, du département de la Haute-Vienne (SYDED) et d'une partie du département de la Creuse (Evolis 23)** y sont réceptionnés pour être triés.



Au total, 16 machines et 110 convoyeurs forment une chaîne d'une longueur cumulée de plus d'1 km, triant les déchets recyclables selon leur forme, leur taille et leur matière.

Combinée à l'effort de tri des usagers, cette automatisation à 90% du tri a permis la hausse du volume de déchets expédiés vers les filières de recyclage et non incinérés à la Centrale Énergie Déchets.

D'ici la fin 2021, 22 500 tonnes de déchets seront réceptionnées au centre de recyclage de Limoges Métropole.

Au regard des dérives observées depuis quelques semaines, **les communautés de communes et le SYDED vont mener plusieurs actions de sensibilisation pour répondre aux questions des usagers, rappeler les consignes de tri, mais aussi vraisemblablement intensifier les contrôles.**

En cas de doute ?

Consultez le site www.syded87.org/fr/consignes-de-tri
ou téléchargez l'application Guide du tri de Citeo <https://www.consignesdetri.fr>
ou demandez conseil au SYDED au 05 55 12 12 87.



MAIRIE

Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-18h

Le samedi : 9h-12h

Tél. : 05 55 02 13 16 / Fax : 05 55 02 42 02

Mail : contact@chaillac-sur-vienne.fr

Le Maire, M. GRANET Jean-Pierre

Tél. : 06 12 69 20 40

Les Adjoints :

• Mme CHAMINADE Marie-Claude Tél. 06 12 01 85 43

• M. GAULTIER Cyril Tél. 06 25 30 09 95

NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants sont priés de bien vouloir se présenter en mairie dès leur arrivée.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE

Camille RIAUSSET

Assistante sociale

Tél. 05 55 03 96 75

Mail : camille.riausset@hautre-vienne.fr

Permanences sur RDV au 05 55 03 96 75

Elle reçoit à l'UTAS, 2, Rue Alfred Musset à Saint-Junien, sur rendez-vous. Tél. : 05 55 43 06 06

RÉFÉRENTE AUTONOMIE

Madame Elisabeth SUREAU

Tél. : 05 55 71 99 82

ADRESSE POSTALE

Il est rappelé aux administrés qu'il est important de faire figurer à la suite du numéro de la rue, la rue, mais aussi le lieu-dit.

GARDERIE SCOLAIRE

Horaires du matin : A partir de 7h00

Horaires du soir : De 16h15 jusqu'à 18h45

Tarifs 2022 :

• Demi-journée : (matin ou soir) : 1,40 €

• Journée : (matin et soir) : 2,80 €

CANTINE SCOLAIRE

Tarifs 2022 :

Tarif enfant : 2,70 €

Tarif adulte : 10,00 €

RECENSEMENT NATIONAL

Les jeunes garçons et les jeunes filles atteignant leur seizième année sont priés de s'inscrire en mairie sur les listes de recensement national, entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de leur anniversaire munis du livret de famille des parents, d'une facture, de leur carte nationale d'identité. L'attestation est nécessaire pour les inscriptions aux concours, examens, permis de conduire.



www.defense.gouv.fr/jdc

SAISINE PAR VOIE ELECTRONIQUE POUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2022, toutes les communes doivent être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, c'est la Saisine par Voie Electronique ou SVE.

La SVE est un droit, pour les usagers qui le souhaitent, de saisir l'administration par voie électronique, ceux-ci conservent la possibilité de déposer leurs dossiers au format papier.

Afin de respecter cette obligation réglementaire la Commune a souhaité utiliser la solution d'un guichet unique via un portail internet.

L'usager souhaitant déposer son dossier devra créer un identifiant et un mot de passe sur le portail et renseigner les champs demandés puis télécharger les différentes pièces composant son dossier. Il recevra alors un accusé d'enregistrement électronique (AEE) puis, une fois son dossier validé par la commune, un Accusé de Réception Electronique (ARE) lui indiquant que son dossier est bien réceptionné par le service instructeur.

Son dossier suivra alors le même cheminement qu'un dossier déposé au format papier.

Toute demande de saisine par voie électronique devra donc s'effectuer à compter du 1er janvier 2022 sur le portail internet mis à votre disposition à cette adresse : <https://sve.sirap.fr>

France services

FRANCE SERVICES DE ROCHECHOUART

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives ? Vous rencontrez des difficultés avec internet ? L'espace France Services de la sous-préfecture de Rochechouart est là pour vous accompagner.

France Services c'est, en un seul et même endroit, la CAF, la CPAM, la MSA, Pôle Emploi, la Caisse de retraites, les ministères de la justice (Défenseur des Droits) et de l'intérieur (permis de conduire, carte grise, pré-demande de carte d'identité et de passeport). Des opérateurs locaux effectuent également des permanences mensuelles dans les locaux de la France Services : l'association Limousin Nature Environnement pour la rénovation énergétique, la DDETSPP pour le droit du travail, le conciliateur de justice, l'association France Victime 87 ou encore Action Logement Services.

Vous serez accueilli(e)s par un agent formé aux différentes démarches du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h dans les locaux de la sous-préfecture de Rochechouart, 2 place des halles 87600 Rochechouart. Dans le cadre de la crise sanitaire l'accès à la France Services s'effectue uniquement sur RDV au 05-87-03-11-30.

Retrouvez l'ensemble des informations concernant les France services du département sur le site de la Préfecture de la Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actualites/France-Services>).

France Services : proche de vous, proche de chez vous



LISTE ÉLECTORALE

Pour être électeur : Seules les **personnes majeures de nationalité française** peuvent s'inscrire sur les listes électorales. Il est également indispensable qu'elles jouissent de leurs droits civils.

À noter que les jeunes ayant effectué les démarches de recensement à l'âge de 16 ans sont automatiquement inscrits à leur majorité.

Pour s'inscrire sur les listes électorales d'une commune : Pour s'inscrire sur les listes électorales d'une commune en particulier, il est nécessaire de **respecter des conditions de résidence**. En effet, il est nécessaire d'y être domicilié ou d'y résider de manière effective et continue depuis au moins 6 mois. Pour les fonctionnaires, cette condition de délai n'est pas requise. Enfin, les personnes qui paient des impôts locaux peuvent également s'inscrire dans la commune.

La loi du 16 août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales prévoit de **nouvelles conditions depuis le 1er janvier 2019**. Ainsi, les jeunes pourront être inscrits dans la **commune de leurs parents jusqu'à l'âge de 26 ans, même s'ils habitent dans une autre ville**.

Pour les personnes qui paient des impôts locaux au sein de la commune, la durée de contribution est réduite de 5 ans à 2 ans. Enfin, les gérants ou les associés d'une société payant une taxe d'habitation, une taxe foncière ou une cotisation foncière des entreprises dans la commune depuis au moins 2 ans pourront également s'inscrire sur les listes électorales.

A compter de 2020, les demandes d'inscription sur les listes électorales pourront être déposées **jusqu'au 6e vendredi qui précède un scrutin**.

Pièces justificatives nécessaires

Pour s'inscrire sur les listes électorales, il est nécessaire de :

- Compléter le formulaire **Cerfa 12669 02**, téléchargeable en ligne ou disponible en mairie
- Fournir une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, Passeport etc...)
- Présenter un justificatif de domicile

Mode de dépôt d'une demande d'inscription

L'inscription sur les listes électorales s'effectue donc auprès des mairies.

- La démarche peut être réalisée **sur place**. L'intéressé doit alors s'y rendre en personne.
- Il est également possible de s'inscrire en envoyant une demande par courrier postal.
- Enfin, les inscriptions peuvent également être déposées **en ligne**, via Service-Public.fr, le site officiel de l'administration française.

À la suite de ces formalités d'inscription, vous recevrez votre **carte électorale**.

Votre carte d'électeur comporte des anomalies sur :

L'adresse et le nom d'usage : se renseigner auprès de la mairie

Le nom patronymique ou vos prénoms :

Uniquement par internet www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454.

Pour tout autre renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie.

Infos Communales



L'AICARPA

L' AICARPA (association d'information et de coordination des actions en faveur des retraités et personnes âgées) est une association créée en 1983. Elle intervient sur tout le canton de Saint-Junien : Chailac, Saillat sur Vienne, Javerdat, Oradour sur Glane, St Martin de Jussac, St Brice sur Vienne, St Victorien et Saint Junien.

Elle regroupe des élus, des professionnels du domaine médical, paramédical et social, des représentants des services de soutien À domicile, des clubs et associations pour retraités ainsi que des bénévoles.

1. L' AICARPA propose un service de repas à domicile sur les 8 communes du canton de Saint-Junien.

INFORMATIONS PRATIQUES POUR LE SERVICE DE REPAS A DOMICILE

TEL : 06.89.52.92. 71.

Les repas peuvent être livrés pour une période temporaire (convalescence, maladie, situation difficile...) ou pour une période plus longue.

Les sept jours de la semaine sont couverts. Toutefois, le service peut assurer toute autre formule (exemple: seulement du lundi au vendredi ou seulement le weekend...). Il suffit de faire connaître les demandes dans un délai minimum de 2 ou 3 jours avant la première livraison.

2 formules sont possibles :

- Un repas à 8.84 € AU 31/12/2021 puis 8.88 € au 1/01/2022 comprend : du potage, une entrée, un plat de résistance, un produit laitier, un dessert et du pain.
- Un repas à 6.42 € AU 31/12/2021 puis 6.45 au 1/01/2022 comprend : un plat de résistance, du potage et du pain

Adhésion à l'association : 12 euros

Plusieurs types de régimes sont possibles : diabétique, pauvre en sel, pauvre en cholestérol, enrichi en protéines, confort digestif... ainsi que les repas de texture adaptée : hachés, moulinés ou mixés.

Les repas sont préparés, conditionnés, puis refroidis en cellule à la cuisine du centre hospitalier de Saint-Junien. Ils sont livrés quatre fois par semaine à domicile.

Les livraisons sont assurées durant les jours fériés

2. Ateliers mémoire : adhésion annuelle 12 euros

L'association propose des ateliers mémoire chaque lundi À partir de 14h00 À St-Junien et Oradour sur Glane. Renseignements au 06.89.52.92.71

Les ateliers mémoire comportent en général des exercices ludiques et pratiques visant à stimuler les différentes formes de mémoire : mémoire ancienne, mémoire immédiate, mémoire visuelle et auditive, logique et imagination. Les exercices sollicitent l'ensemble des fonctions du cerveau et mobilisent l'attention, l'observation et la concentration. Le but est de lutter contre les effets néfastes du vieillissement cérébral et de permettre dans un cadre préventif de pallier les troubles de la mémoire. Ils contribuent à maintenir également des relations sociales par la pratique de jeux et d'activités en groupe lors de séances. Les seniors continuent d'apprendre tout en s'amusant et y trouvent du plaisir.

Adhésion annuelle 12 euros.



Mon aide à domicile c'est



UN PROFESSIONNALISME DE PLUS DE 50 ANS

- Ménage, Repassage
- Aide à la Personne
- Accompagnement social
- Garde de jour et de nuit
- Aide aux Aidants
- Garde d'enfants
- Jardinage, bricolage

sur le territoire de Saint-Junien et sur l'Ouest du département de la Haute-Vienne



UNA OUEST 87
10 Bd de la République
87200 SAINT-JUNIEN
05 55 02 46 01
unasaintjunien@orange.fr
www.unasaintjunien.fr

Comité du Secours Populaire

Le Comité du Secours Populaire de Saint-Junien collecte toute l'année au 14, avenue Gustave Flaubert
05 55 02 61 61

Vaisselle, jouets, livres, bibelots, électroménager, puériculture, vêtements, chaussures, linge de maison, meubles, alimentaire, dons financiers...



Les mardis de 14h à 17h
et les samedis de 14h à 17h - Ouvert à tous.
Plusieurs braderies auront lieu au cours de l'année.
Merci de nous aider dans cette action de solidarité !

La ressource RIT Le bon plan du coin



Votre objet peut encore servir ? donnez le plutôt que de le jeter...

à Limoges au 345, rue François-Perrin (ancienne route d'Aixe) :
- Tél. 05 55 38 28 79, fermé le lundi - Mardi, jeudi et vendredi de 14 h à 18 h 30 - Mercredi et samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30
à Saint-Junien au 5, chemin des Gouttes (rue de la gendarmerie) :
- Tél. 05 55 02 32 20 - Du mardi au vendredi de 14h à 18h30 et le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30

Sur Facebook : Ressourcerie La Ressource Rit
Réseau des ressourceries : www.ressourcerie.fr



Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes 16-25 ans

mlrurale87@wanadoo.fr

<https://www.facebook.com/mlrhv87/>

<https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>

La Mission Locale

- Association loi 1901 présidée par un élu du territoire.
- Mise en place par la volonté conjointe des Collectivités Territoriales et de l'Etat.
- Assure une mission de service public
- Membre du Service Public de l'Emploi.
- A cœur d'un réseau régional (ARML*) et national (CNML*).

Au service des jeunes 16/25 ans sortis du système scolaire

- Apporter à chaque jeune, selon son niveau, ses besoins, ses difficultés, des réponses individualisées en s'appuyant sur ses services ou ceux de ses partenaires.

Vers un objectif prioritaire : l'emploi

- Construire un parcours vers une insertion professionnelle durable.

Avec des partenaires

- Mutualiser les moyens en travaillant en complémentarité d'intervention avec les acteurs économiques et sociaux au niveau local.

* ARML : Association Régionale des Missions Locales.

* DMML Délégué Ministériel aux Missions Locales.



Comptes-Rendus

des Conseils Municipaux

■ Réunion du jeudi 28 janvier 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal en date du 3 décembre 2020 approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Désignation unanime de délégués auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, en charge du Développement Durable. Agenda 21 et PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial.
 - Titulaire, monsieur Cyril GAULTIER.
 - Suppléant, monsieur Michaël ARNAUD.
- 2°) Désignation unanime d'une déléguée communale auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin. Commission Communication. Interlocutrice directe : Madame Marie-Claude CHAMINADE.
- 3°) Création d'une numérotation complémentaire des voies : Impasse de la Canette et Impasse des Pivoines. Adoptée à l'unanimité.
- 4°) Décision unanime d'acquérir, moyennant la somme de 2 268.00€ TTC, un abribus, structure en châtaignier identique à celles acquises précédemment, auprès des Métiers du Toit sis à Rochechouart, aux fins d'être implanté au village de Lésignas.
- 5°) Approbation unanime du devis, d'un montant de 5 976.00€ TTC, établi par la SAS BATIFOIX sise à Saint-Mathieu, aux fins de poursuivre l'extension de l'éclairage public en différents points de la commune, Rue des Usines, Impasse des Pivoines, Rue de Thonnisserie, par des lanternes LED. Une demande de subvention sera sollicitée courant 2021 auprès du SEHV et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.
- 6°) Autorisation unanime donnée à Monsieur Le Maire de déposer une demande de subvention, auprès de l'Etat en 2021 au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local) de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) et aussi auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD (Contrats Territoriaux Départementaux) pour des travaux de remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes. Le dossier technique est confié à monsieur Jean-Luc Fougeron.

Exposé de Monsieur Le Maire relatif aux normes sanitaires à mettre en œuvre plus particulièrement dans la cantine scolaire.

■ Réunion du mardi 2 mars 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 28 janvier 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Annulation unanime de la délibération référencée 20210078, du 28 janvier dernier, relative à l'approbation du devis établi par la Sas Batifoix sise à Saint-Mathieu d'un montant de 5 976.00€ TTC pour la pose de 5 lanternes en trois points de la commune.
- 2°) Décision unanime de valider les propositions transmises par la Sas Batifoix sise à Saint-Mathieu pour l'implantation de 7 lanternes dans quatre secteurs du territoire.
- 3°) La pose de 5 lanternes de type Verso led 38w s'effectuera, Rue des Usines, Rue de Thonnisserie, Impasse des Pivoines moyennant la somme de 9 108.00€ TTC. La création d'une tranchée supplémentaire « Rue des Usines » a dû être prise en compte.
L'alimentation de 2 lanternes au village de la Guérierie « Route de Saint-Martin » s'effectuera, quant à elle, grâce à deux panneaux photovoltaïques, pour un montant estimé à 7 320.00€ TTC.

Une demande de subvention sera déposée auprès du SEHV ainsi qu'auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

- 4°) Décision unanime, de créer un poste d'adjoint technique polyvalent à temps complet à compter du 15 mai 2021, avec possibilité de recrutement d'un agent contractuel en l'absence de cadres d'emplois de fonctionnaires (catégorie C).
- 5°) Validation unanime de la notice descriptive détaillée (APD) d'un montant global de 35 964.00€ TTC relative au remplacement des baies extérieures de la salle des fêtes et précisant le montant des honoraires de monsieur Jean-Luc Fougeron, architecte. Le document sera transmis à l'appui notamment de la demande de subvention auprès de l'état (DETR) et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.
- 6°) Décision unanime d'acquérir auprès de Limousin Informatique sis à Limoges, un tableau blanc interactif tactile et ses accessoires, pour la classe des élèves du Cours Préparatoire, moyennant la somme de 5 208.80€ TTC. Une subvention est, d'ores et déjà, attribuée à la commune par l'académie de Limoges correspondant à 50% de cet investissement.
- 7°) Validation unanime de la délibération, qui sera transmise au Comité Technique pour visa, relative aux ratios « agents promouvables – agents promus ».
- Avis favorable unanime donné à l'association Sos Mistigris 87 sise à Limoges pour l'autoriser à intervenir sur le territoire communal aux fins de procéder à la stérilisation de chats errants.
- Lecture effectuée par Monsieur Le Maire du courrier transmis par monsieur Philippe Goupillou indiquant sa démission en qualité de président du Comité des Fêtes ainsi que celle de son épouse, madame Sylvie Goupillou.

■ Réunion du samedi 10 avril 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 2 mars 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation unanime du compte de gestion du budget assainissement 2020 établi par monsieur Le Trésorier. (Compte de gestion de dissolution suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la communauté de communes Porte Océane du Limousin).
- 2°) Approbation unanime du compte de gestion du budget communal 2020 établi par monsieur Le Trésorier.
- 3°) Approbation du compte administratif du budget communal 2020 établi par monsieur Le Maire. Vote : Pour : 14 (Monsieur Le Maire n'a pas pris part au vote). Madame Muriel BOISSOU, doyenne de l'assemblée, a assuré la présidence.

Section de fonctionnement :

Dépenses : 698 949.13€ Recettes : 786 844.38€
Excédent de l'exercice : 87 895.25€ Excédent antérieur : 125 259.13€
Excédent cumulé : 213 154.38€

Section d'investissement :

Dépenses : 114 790.40€ Recettes : 178 351.60€
Excédent de l'exercice : 63 561.20€ Déficit antérieur : 66 673.59€
Déficit cumulé : 3 112.39€

RAR (restes à réaliser) :

Dépenses : 101 950.00€ Recettes : 19 663.00€
Déficit des RAR : 82.287.00€

- 4°) Approbation unanime de la délibération d'affectation du résultat cumulé d'exploitation de l'exercice 2020 (budget communal).

5°) Décision unanime de maintenir en 2021, les taux des contributions directes de la commune de Chaillac sur Vienne de la taxe foncière (propriétés bâties) et de la taxe foncière (propriétés non bâties) votés en 2019 et 2020.

En 2021, les communes bénéficieront du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. La commune de Chaillac verra donc son taux communal (13.36) augmenter du taux départemental (18.96). Le taux sera donc de 32.32.

Le produit fiscal attendu sera pour ces deux taxes (TFPB et TFPNB) de 308 408€.

Taux 2019 et 2020		Taux 2021	
TFB	13.36	TFB	13.36 + 18.96 (Taux départemental) = 32.32
TFNB	56.13	TFNB	56.13

Pour information :

Les taux moyens communaux 2020 étaient :

Taxes	Au niveau national	Au niveau départemental	Taux plafonds 2021	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser en 2021
TFB	40.58	40.24	101.45	94.94
TFNB	49.79	73.93	184.83	161.09

6°) Vote à l'unanimité des subventions, contributions obligatoires, participations, cotisations et redevances. Pour information, certaines données :

- FDGDON : 700€
- SPA : 850€
- Syndicat Vienne Gorre : 6 000€ (Transports Scolaires)
- RASED, matériel pédagogique : 300€
- Aicarpa : 1 770€
- Mission Locale : 1 280€
- Pouce Travail : 180€
- UNA : 80€
- Fondation du Patrimoine : 250€
- Ligue contre le cancer : 170€
- Ligue des droits de l'homme : 90€
- Coopérative scolaire : 3 000€
- Secours Populaire : 210€
- ACCA : 370€
- Les p'tits Chaillacois : 370€
- Football Club Chaillac-Saillat : 1 113€
- Comité des Fêtes : 370€
- Club de Gymnastique Volontaire : 370€
- Ecole de Foot du Val de Vienne : 370€
- Club des Toujours Jeunes : 370€
- Aquarelle au Fil de l'Eau : 370€
- Fédération des Œuvres Laïques (FOL) : 170€ (séjour à Meschers-participation de 1.70€ par jour et par enfant.
- Prévention Routière : 130€
- Voyages scolaires (maternelle – primaire Chaillac Sur Vienne) : 1 600€

7°) Approbation unanime du budget primitif 2021 (budget communal).

Section de fonctionnement :

Montants identiques en dépenses et recettes : 906 849.99€

Section d'investissement :

Montants identiques en dépenses et recettes : 542 751.39€

8°) Approbation unanime du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 29 mars 2021. Communauté de Communes Portes Océane du Limousin.

9°) Décision unanime de constituer une provision, pour créances douteuses, d'un montant de 334.35€. Budget Communal, article 6817.

10°) Décision unanime d'acquérir, auprès de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, la parcelle bâtie A 609 dite « Maison des Troubadours » sise Place Frédéric Mistral pour l'euro symbolique.

11°) Autorisation unanime donnée au Maire de signer le bail emphytéotique avec la société Nexloop France pour l'implantation d'un centre de données téléphoniques Bouygues Télécom sur le parking de la salle du plan d'eau.

12°) Motion unanime contre le projet « HERCULE » visant la restructuration du Groupe Electricité de France.

13°) Autorisation unanime donnée au Maire d'entreprendre toutes démarches nécessaires au lancement des programmes d'investissement 2021.

14°) Autorisation unanime donnée au Maire de signer le contrat de maintenance et de rénovation des installations d'éclairage public pour trois ans avec la Sas Batifoix sise à Saint-Mathieu.

• Maintenance : 26 221.00€ HT – 31 465.20€ TTC

• Rénovation : 34 850.00€ HT – 41 820.00€ TTC

15°) Autorisation unanime donnée au Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché pour les travaux de mise aux normes PMR des sanitaires de la salle des fêtes dont le montant global s'élève à 32 356.95€ HT soit 38 828.34€ TTC.

16°) Autorisation unanime donnée au Maire de signer tous documents nécessaires à la réalisation du marché pour les travaux de réfection des plafonds, faux-plafonds, luminaires et ventilation de la salle des fêtes dont le montant global s'élève à 63 743.06€ HT soit 76 491.67€ TTC.

17°) Décision unanime de déposer auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne quatre dossiers aux fins de solliciter des subventions dans le cadre des CTD 2021 (Contrats Départementaux Territoriaux) :

- Extension de l'éclairage public avec la pose de 7 lanternes dont deux alimentées par des panneaux photovoltaïques.
- Travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes.
- Réfection du parking de la salle du plan d'eau avec l'option enrobé à chaud.

18°) Acceptation unanime de la cession gratuite au profit de la commune de deux parcelles sises « Rue des Vignes » appartenant à monsieur Jean-Claude QUERAUD.

19°) Autorisation unanime donnée au Maire de recruter un ou plusieurs agents contractuels (temps complet ou temps non complet) sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activités. (Recrutement ponctuel).

20°) Autorisation unanime donnée au Maire de consulter divers organismes bancaires afin de contracter une ligne de trésorerie courant 2021.

Réunion du vendredi 28 mai 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 10 avril 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1°) Autorisation unanime donnée au maire de signer, avec monsieur le président de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, la convention de mise à disposition des services techniques de la commune de Chaillac, au profit de la CCPOL, dans le cadre de l'entretien des espaces végétalisés de l'assainissement collectif de la commune.

2°) Décision unanime de retenir les taux de promotion d'avancement de grade des agents communaux fixés à 100% et validés favorablement par le Comité Technique Paritaire le 9 avril 2021.

3°) Demande unanime à l'Agence Postale de clôturer le livret A de l'association « Les Petits Loups » dont les fonds seront versés dans un premier temps sur le compte de la commune puis reversés ensuite sur le compte bancaire de la Coopérative scolaire.

- 4°) A la demande de la Poste, validation unanime de la voie dénommée « Route de Saillat sur Vienne » en lieux et places de « Route de Valette » en sachant que les services fiscaux avaient déjà enregistré cette appellation.
- 5°) Décision unanime de procéder à la numérotation complémentaire de parcelles situées sur la voie dénommée « Rue des Vignes » au lieu d'implantation des 12 lots du futur lotissement privé de Terre et Vie.
- 6°) Sollicitation unanime d'une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne et du SEHV aux fins de financer des travaux d'éclairage public, au Pont de Gorre sur la RD 675 et à l'entrée du bourg à proximité de l'église et des ateliers municipaux dont le coût a été estimé respectivement à 630.00€ TTC et 1 470.00€ TTC par la Sas Batifoix.
- 7°) Acceptation unanime de la cession gratuite au profit de la commune de Chaillac Sur Vienne de deux parcelles cadastrées section B N° 337 et N° 338 sises « Rue de Moissun » aux Quatre Routes de Moissun appartenant aux cohéritiers de monsieur Justin Chabaudie.
- 8°) Autorisation unanime donnée au maire pour procéder à la modification du Plan Communal de Sauvegarde. (PCS).
- 9°) Autorisation unanime donnée au maire de signer le contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA sise à Brive La Gaillarde moyennant la somme de 650.00€ HT pour 2021 et 325.00€ HT pour les quatre années suivantes. (Grille tarifaire du contrat groupe CCPOL). (Arrêté municipal à prendre).
- 10°) Décision unanime d'abattre le sapin et le cerisier sis entre la cour de l'école maternelle et la mairie ainsi que les deux sapins situés « Rue des Ecoles » face à la cour de l'école maternelle. Décision unanime de procéder à une nouvelle plantation d'arbres.
- Finalisation de la mise en place d'un centre éphémère de vaccinations (Covid 19) à la mairie de Chaillac, le samedi 19 juin en matinée et le samedi 31 juillet 2021 en matinée.

■ Réunion du mercredi 30 juin 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 28 mai 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Approbation unanime de la proposition établie par la Caisse d'Epargne Auvergne Limousin relative à une ligne de trésorerie interactive d'un montant de 200 000€ sur une durée de 6 mois au taux d'intérêts fixe de 0.55%.
- 2°) Acceptation unanime de la cession gratuite au profit de la commune de Chaillac Sur Vienne de deux parcelles cadastrées section A N° 2289 et N° 2297 sises « Rue de Moissun » appartenant à Terre et Vie.
- 3°) Acceptation unanime de la cession gratuite au profit de la Sarl Terre et Vie de deux parcelles communales cadastrées section A N° 2301 et N° 2303 sises « Rue de Moissun ».
- 4°) Autorisation unanime donnée à Monsieur Le Maire de souscrire une assurance dommages ouvrage auprès de Groupama, l'assureur communal, dans le cadre des travaux de réfection des plafonds, faux-plafonds, luminaires et ventilation de la salle des fêtes.
- 6°) Autorisation unanime donnée à Monsieur Le Maire de souscrire une assurance dommages ouvrage auprès de Groupama, dans le cadre des travaux de mise aux normes PMR des sanitaires de la salle des fêtes.
- 7°) Approbation unanime des montants et des taux de cotisations du Comité des Œuvres Sociales à compter du 1er janvier 2021.
- 8°) Désignation unanime de monsieur Matthieu MAVALEIX en qualité de référent « Sécurité Routière ».
- 9°) Décision unanime de ne pas donner une suite favorable au courrier de madame Julie MANET suite à sa demande d'une « Prime BAC ».
- 10°) Décision unanime de souscrire un abonnement pour 2021 auprès de l'Association « Villes et Villages Où Il Fait Bon Vivre » moyennant la somme de 588€.

- 11°) Décision unanime d'organiser un concours communal de fleurissement durant le mois de juillet 2021.

■ Réunion du mercredi 1^{er} septembre 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 30 juin 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Décision unanime de faire procéder
 - à la pose d'un compteur d'eau pour alimenter le local du Comité des Fêtes situé dans les ateliers municipaux « Rue de la Vienne » par le syndicat des Eaux VBG (Vienne Briance Gorre)
 - au raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement collectif par les services techniques de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin.
- 2°) Décision unanime de fixer à 30 ans la durée d'amortissement des travaux d'extension du réseau électrique de la « Rue des Vignes » pour lesquels la participation de la commune auprès d'ENEDIS s'est élevée à 21 453.23€.
- 3°) Décision modificative unanime N°1 /2021 (budget communal) d'un montant de 300€ (article 2111-041 et article 10251-041) dans le cadre de la donation d'un terrain par madame Larand).
- 4°) Décision de confier à la Sarl Serge PINAUD sise à Saint-Junien la réfection du parking de la salle du Plan d'Eau – option enrobé à chaud noir moyennant la somme de 33 892.02€ TTC. Vote : Pour 13 Abstention : 1 (Mr Jean-Pierre GRANET, Maire).
- 5°) Présentation du devis établi par la Sarl THROMAS sise à Confolens d'un montant de 15 446.47€ TTC relatif au projet de climatisation réversible de la salle des fêtes. Ce devis sera déposé en fin d'année auprès de la préfecture pour une demande de subvention dans le cadre de la DETR et en septembre prochain auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD.

■ Réunion du mardi 5 octobre 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 1er septembre 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1°) Décision unanime de maintenir, pour 2022, le taux communal de la taxe d'aménagement à 2%.
- 2°) Validation unanime de l'achat, auprès de la société CGED sise à Limoges, de 12 détecteurs de CO2 qui ont été implantés dans différents bâtiments communaux (les classes de maternelle et primaire, la garderie scolaire, la salle de l'aide aux devoirs et la salle de musique, les réfectoires, la cuisine ainsi qu'à la mairie) moyennant la somme de 176.96€ TTC, l'un.
- 3°) Validation unanime de l'acquisition d'une armoire réfrigérée de 1300 litres pour la réserve de la cantine scolaire auprès de la société Tout Pour Le Froid sise à Limoges moyennant la somme de 2 100€ TTC. En effet, l'une des deux armoires froides en place a cessé de fonctionner à la veille de la rentrée scolaire.
- 4°) Décision unanime de déposer 4 dossiers de demande de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux, programmation 2022,
 - Dépose du revêtement de sol amianté de la salle des fêtes. Le devis établi par la Sarl KDS est retenu moyennant la somme de 20 129.28€ TTC.
 - Pose de carrelage dans la salle des fêtes. Le devis établi par l'entreprise Alliance Céram est retenu moyennant la somme de 19 963.40€ TTC.
 - Installation d'une climatisation réversible par ensemble multi avec unités intérieures dans la salle des fêtes. Le devis établi par l'entreprise Thomras sise à Confolens est retenu moyennant la somme de 15 446.47€.
 - Édifice d'une stèle et d'une pierre tombale sur l'ossuaire existant. Le devis établi par Les Pompes Funèbres Méricot sises à Javerdat est retenu moyennant la somme de 3 313.00€ TTC.

5°) Décision unanime de solliciter auprès de l'État des subventions dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux) pour les travaux suivants :

- Dépose du revêtement de sol amianté de la salle des fêtes. Le devis établi par la Sarl KDS est retenu moyennant la somme de 20 129.28€ TTC.
- Pose de carrelage dans la salle des fêtes. Le devis établi par l'entreprise Alliance Céram est retenu moyennant la somme de 19 963.40€ TTC.
- Installation d'une climatisation réversible par ensemble multi avec unités intérieures dans la salle des fêtes. Le devis établi par l'entreprise Thomas sise à Confolens est retenu moyennant la somme de 15 446.47€.

6°) Décision unanime de confier à la Sarl Janet sise à Rochechouart pour un montant de 37 641.12€ TTC, le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes, après analyse des offres effectuée par monsieur Jean-Luc Fougeron, architecte à Rochechouart et après avis technique de madame Pascale Dupuy, technicienne des Bâtiments de France. Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de déposer une déclaration préalable (DP) au commencement des travaux.

7°) Décision unanime de proroger au 31 octobre 2021 la date de validité des bons repas d'une valeur de 30€ à faire valoir dans six restaurants des environs. Pour rappel, ces bons ont été édités en faveur plus particulièrement des aînés de la commune inscrits sur la liste électorale mais aussi des élus et leurs conjoints, les agents communaux et leurs conjoints.

Compte rendu, effectué par Monsieur le Maire, relatif aux travaux réalisés, en cours et à venir.

Compte rendu, réalisé par Monsieur Le Maire, relatif aux réunions qui se sont déroulées depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Réunion du mardi 30 novembre 2021

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal, en date du 5 octobre 2021, approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1°) Lecture, par Monsieur Le Maire, de la lettre de démission de madame Brigitte CHASSIN, conseillère municipale, de ses fonctions d'élue pour raisons personnelles et en lien avec son emploi du temps professionnel. Courrier transmis à madame La Sous-Préfète de Rochechouart, le 18 octobre dernier.

2°) Autorisation unanime donnée au Maire d'inscrire à l'ordre du jour la délibération relative au guichet unique SIRAP, seul habilité à recevoir les dépôts de demandes d'urbanisme dématérialisées, PC, C.U. DP, à compter du 1er janvier 2022. Approbation à l'unanimité. L'adresse de connexion sera la suivante : <https://sve.sirap.fr>

3°) Désignation unanime de madame Christelle BARUCHE, conseillère municipale, en qualité de déléguée de la commune auprès de l'ATEC 87.

4°) A l'unanimité, désignation de madame Muriel BOISSOU, conseillère municipale, en qualité de représentante communale titulaire au sein du conseil d'administration de l'EPCC et désignation de monsieur Cyril GAULTIER, maire-adjoint, en qualité de représentant communal suppléant.

5°) A l'unanimité, numérotation complémentaire de la « Rue du Petit Royan » au Moulin de la Guérrillerie. Attribution du numéro « 9 » à la maison d'habitation de monsieur Sébastien DEMERY et madame Claire BERGAMASCO.

6°) Validation unanime des factures établies par la Sarl Chêne sise à Rochechouart d'un montant respectif de 3 830.71€ TTC et 385.00€ TTC pour le remplacement en urgence de la chaudière gaz et de deux radiateurs dans un des logements communaux situés Rue des Glycines.

7°) Revalorisation unanime de certains tarifs communaux à compter du 1er janvier 2022 notamment ceux relatifs aux locations de salles, de chapiteaux. Les tarifs de la cantine et de la garderie, quant à eux, ne subiront pas d'augmentation.

8°) Autorisation unanime donnée au Maire de procéder au règlement des factures d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2022 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget en 2021 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

9°) Autorisation unanime donnée au Maire de contracter une nouvelle Ligne de Trésorerie Interactive à compter du 16 janvier 2022 d'un montant de 200 000€ d'une durée de validité d'un an auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'Auvergne et du Limousin.

10°) Approbation unanime de la fourniture et de la livraison, des colis gourmands en faveur des aînés âgés de plus de 65 ans, inscrits sur la liste électorale, des aînés chaillacois résidant dorénavant en EHPAD et du personnel communal, auprès de la Société Paul LAREDY sise à Saint Yrieix La Perche moyennant la somme de 5 098.50€ TTC.

11°) Décision unanime d'établir, comme en 2021, des bons repas d'une valeur de 30€ à faire valoir jusqu'au 31 août 2022 auprès de six restaurants, Le Comodoliac, Le Bistrot Limousin, Le Lauryvan, Le Castel de la Glane, La Table du Gantier, tous sis à Saint-Junien et l'Hôtel de France situé à Rochechouart, pour les aînés de la commune inscrits sur la liste électorale, les élus et leurs conjoints ainsi que les agents communaux et leurs conjoints.

12°) Autorisation unanime donnée au Maire de signer avec l'entreprise Raynaud Jean-Marc, l'avenant N° 1 au lot N° 5 (carrelage-faïence) dans le cadre des travaux de mise aux normes PMR des sanitaires de la salle des fêtes.

Le montant du marché s'établira dorénavant à hauteur de 4 751.99€ TTC au lieu de 3 527.27€ TTC initialement.

13°) Validation unanime du devis fourni par la Sarl PINAUD sise à Saint-Junien d'un montant de 4 725.60€ TTC pour des travaux complémentaires de goudronnage sur le site de la salle du Plan d'Eau.

1°) Autorisation unanime de procéder aux décisions modificatives suivantes en 2021,

- N° 2 - Écritures d'intégration dans le domaine communal de l'acquisition pour l'euro symbolique, auprès de la Communauté de Communes Porte Océane du Limousin, de la Maison dite « Des Troubadours » sise dans le Bourg.
- N° 3 - Acquisition de motifs festifs : 3 000€
- N° 4 - Travaux d'éclairage public - Pose de candélabres : 3 000€

• Avis favorable unanime à la prise en charge, par la commune, de la prestation qui sera effectuée par le Groupe « Un Air de Vieux Sabots » d'un montant de 195€, lors du marché de Noël du dimanche 12 décembre 2021, Place Frédéric Mistral.

• **Information** : Cyclocross organisé sur le site du Plan d'Eau de Bujaras le dimanche 19 décembre 2021.

• Lecture de deux courriers relatifs au chemin communal sis « Au Moulin de la Guérrillerie » transmis par :

- Monsieur Sébastien DEMERY et madame Claire BERGAMASCO.
- Madame Béatrice COINDEAU.

• Lecture de deux courriers de remerciements, à l'encontre du conseil municipal, établis par les restaurateurs du Bistrot Limousin et du Lauryvan, pour avoir offert la possibilité aux aînés de la commune de profiter d'une sortie gourmande dans leurs établissements en 2021.



Yacha Boeswillwald un percussionniste inspiré

Yacha Boeswillwald est un compositeur et percussionniste qui manie les instruments avec un étonnant brio, usant avec talent d'un sens aigu de la ligne mélodique et du tempo, ayant fait du Handpan son instrument de prédilection.

Musicien depuis une vingtaine d'années, Yacha Boeswillwald a su s'imposer dans le paysage musical en région limousine, où sa rigueur, son écoute sensible, sa personnalité charismatique ont été remarquées et appréciées par de nombreux groupes.

Il s'adonne à la composition entre autres pour le Hang Métiss, formation musicale qu'il a fondée et dont le Handpan est l'instrument-phare. Deux CD ont été enregistrés.

Il enseigne les percussions et le Handpan depuis 2010 auprès d'un public d'enfants et d'adultes.

Avec l'album « Vagabond », il se met en scène en solo autour du Handpan, une belle évolution personnelle pour un percussionniste inspiré. Ses compositions sont propices à l'évasion, au voyage intérieur, à une sérénité retrouvée.

Ce CD a été enregistré le 02 septembre 2021 en l'Eglise Saint-Saturnin à Chaillac sur Vienne. Merci à tous les artistes et à Sylvie PERILLAUD, coordinatrice de ce projet.

Yacha Boeswillwald est un musicien qui traduit tantôt avec retenue, douceur, tantôt avec force des émotions intimes, qui sous ses doigts prennent des reflets universels, prouvant s'il était nécessaire que la musique soit un langage commun à tous... au pouvoir réunificateur, n'est-ce pas l'essentialité même de l'art ?!... Le musicien qu'il est a su reconnaître la haute valeur symbolique d'Euterpe pour le bien-être des âmes, peut-être y-a-t-il lui-même puisé le possible d'un rêve devenu réalité ? ...qui sait... .

Yacha Boeswillwald possède ce petit quelque chose en plus qui fait d'un joueur adroit, talentueux, un compositeur et musicien par excellence, il a cette touche juste, délicate, cette résonance colorée, cette vibration intérieure qui le rendent si particulier et attachant.

Souplesse de la main, vélocité, puissance font également partie intégrante de son jeu, nous offrant une gamme ample de sonorités et une réelle diversité dans la façon d'aborder l'art musical.

Nathalie Lescop-Boeswillwald
Directrice des Amis de Thalie
Docteur en Histoire de l'Art, critique et poète.



Atelier Vitalité Chaillac Sur Vienne

Les régimes de retraite ont créé l'association CAP Limousin Poitou Charentes afin de mutualiser leurs expertises et leurs moyens pour développer une offre de prévention santé.

Dans ce cadre, l'ASSOCIATION SANTE EDUCATION ET PREVENTION SUR LES TERRITOIRES (ASEPT du Limousin) principale opérateur de CAP Limousin Poitou Charentes a organisé un atelier VITALITE qui a eu lieu à la Salle du Plan d'eau à CHAILLAC SUR VIENNE du 2 septembre au 7 octobre 2021.

Aujourd'hui la retraite est vécue comme une deuxième vie qu'il convient de mener dans un état de bien-être physique, mental et social. C'est parce que nos comportements peuvent permettre d'améliorer ou d'entretenir le capital santé que l'ASEPT du Limousin propose aux seniors vivant à domicile, un parcours de prévention des risques liés au vieillissement.

Ce programme ludique et convivial se déroule sur 6 séances hebdomadaires de 2h. Il vise à encourager les comportements favorisant un vieillissement réussi, grâce à des conseils applicables au quotidien.

Cet atelier a rassemblé plusieurs personnes dont 4 résidents de la commune. Les séances se déroulaient tous les jeudis après-midi de 14h à 16h, animée par Priscillia Grenard, animatrice, de l'Association Santé Education et Prévention sur les Territoires du Limousin (ASEPT Limousin).



L'école de chaillac sur Vienne

Notre école accueille, à la rentrée 2021-2022, 93 enfants répartis dans 4 classes allant de la petite section de maternelle au CM2.

Mme Sandrine VALÉRY assure la direction de l'école et a en charge les CP/CE1: 24 élèves
6 en CP
15 en CE1

Mme Cécile BÉTIN : 23 élèves
11 en PS
12 en MS

Mme Florence DELÉONET : 25 élèves
11 en GS
14 en CE2

M. Vincent Tripié : 24 élèves
11 en CMI
13 en CM2

Notre école bénéficie de tableaux interactifs dans 3 salles de classe ainsi que de vidéo projecteurs.

Plusieurs ordinateurs sont également mis à disposition pour les enfants.

Organisation de la semaine :

Les élèves se retrouvent à l'école sur un rythme de 4 jours :
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h35 à 12h et de 13h30 à 16h15
La garderie fonctionne tous les matins, avant la classe, de 7h à 8h35 et tous les soirs de 16h15 à 18h45.

Au restaurant scolaire, les repas sont faits maison, élaborés de préférence à partir de produits locaux et saisonniers.

Inscriptions pour la rentrée de septembre 2022 :

Pensez à venir à la mairie pour pré-inscrire vos enfants dès le mois de janvier 2022.



Chers parents,

Les représentants de parents d'élèves élus lors de l'élection du 8 octobre dernier, sont désormais membres du Conseil d'École, et ont voix délibérative.

Constitué pour une année scolaire, le Conseil d'École se réunit au moins une fois par trimestre. Le Conseil d'École a pour missions, entre autres, de voter le règlement intérieur de l'école, d'adopter le projet d'école, d'établir le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire. Toutes questions qui intéressent la vie de l'école, et son fonctionnement, peuvent être abordées, notamment

- Actions pédagogiques et éducatives
- Utilisation des moyens alloués à l'école
- Conditions d'intégration des enfants en situation de handicap
- Activités périscolaires
- Restauration scolaire
- Hygiène scolaire
- Protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- Respect et la mise en application des valeurs et des principes de la République.

Les représentants de parents d'élèves constituent le relais entre les familles et les autres membres, Directeur de l'école (qui préside le conseil), Equipe enseignante, Maire, Conseiller municipal, Délégué départemental de l'éducation chargé de visiter les écoles. Ils transmettent vos questions, auxquelles une réponse sera formulée dans le procès-verbal. Enfin, ils peuvent aussi assurer un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève.

Nous vous invitons à nous adresser vos questions/remarques par mail ou par la boîte aux lettres des représentants de parents d'élèves (située à côté du portail de l'École Primaire).

Les parents délégués

Pour mieux nous identifier, nous vous proposons nos coordonnées :

	Nom	Email	Parents de	Classe
Titulaires	Deshoulières Laurence	laurencedeshoulieres@yahoo.fr	Lucille	CE2
	Riffaud Célia	celiajerethie@yahoo.fr	Eléa Licia	CE1 MS
	Slipko Delphine	delphine_slipko@gmail.com	Jessica	Cm2
	Lemaire Roxane	roxane_zago@yahoo.fr	Alexandre	GS
Suppléant	Delrous Hélène	hdelrous@yahoo.co.uk	Jolan Alizée	PS CP

Et si on peignait pendant les vacances scolaires... ?

Profitant des vacances scolaires, la municipalité a décidé de repeindre le portail de l'école primaire ainsi que les grilles situées sur le mur de la cour d'une jolie couleur « rouge basque » en harmonie avec l'équipement existant. C'est Guillaume, notre jeune adjoint technique, qui a été missionné pour réaliser ces travaux de rénovation ; application et dextérité ont été de mises pour embellir notre groupe scolaire.

Nos petits écoliers et nos enseignants seront, nous l'espérons, ravis de découvrir, cette réalisation dès la rentrée scolaire de novembre 2021

AVANT / APRÈS



Ne jetons pas
les masques
dans la nature



Parents,
Protégez vos enfants !
n'oubliez pas de porter
vos masques devant l'école,
C'EST OBLIGATOIRE
ne jetez pas vos mégots
de cigarette dans la rue.



Beaucoup de familles veulent stationner au plus près, voire devant la porte de l'école. Ce qui engendre des problèmes de sécurité qui mettent en danger l'intégrité physique des enfants, des riverains, l'accès aux véhicules de secours.

Il faut accepter d'utiliser les places de stationnement situées à proximité, et faire quelques pas à pied.



Source de vie et de gaieté !
AGIR pour la Biodiversité !

L'opération haiecolier à Chaillac sur Vienne

La Fédération des Chasseurs de la Haute-Vienne lance l'opération HAIECOLIER à l'attention des écoliers du département dans le but de planter 87 haies champêtres représentant plus de 10 000 arbres favorables à la biodiversité.

La municipalité de Chaillac sur Vienne, son école et son association de chasse locale ont rejoint cette opération inédite par son ampleur et ont planté une haie longue d'environ 50 mètres, le 25 mars dernier.

La classe de GS/CP de Maîtresse Sandrine s'est portée candidate pour l'opération et a été retenue par la Fédération. Élèves et enseignante aborderont donc de manière ludique tous les enjeux environnementaux liés à la haie et seront éveillés en ce sens par un coffret pédagogique conçu et offert par les chasseurs.



Les élèves, accompagnés de quelques parents, d'élus et de Cédric Dessimoulie, Vice-Président de l'association communale de chasse agréée ont planté 100 arbres et arbustes sur le terrain communal situé au plan d'eau de Chaillac sur Vienne préparé par monsieur le Maire et l'agent communal.

La future haie a été enfin paillée et panneautée tandis que chaque arbre planté a été étiqueté du prénom de l'enfant qui l'a mis en terre.

Nos chers petits écoliers motivés et déterminés munis de leurs bottes ont mis tout leur cœur à l'ouvrage pour réaliser cette magnifique haie afin de sensibiliser toutes les personnes à la préservation de leur cadre de vie et à la défense de la biodiversité, ce sont les abris d'une faune multiple, tels que des mammifères, des insectes et des oiseaux.



Quelle belle action pour la faune et la flore !!! Petite Haie deviendra grande... mais attention, il faudra bien l'entretenir... qu'il me soit permis de rappeler aux propriétaires de terrains situés en bordure de voie communale, qu'ils ont **l'obligation d'assurer l'élagage des arbres pour de bonnes conditions de circulation.** Si tel n'est pas le cas, la commune fera procéder aux travaux ! et le coût sera à la charge des propriétaires !



Faites des livres



LES CLASSES DE GS/CP

A l'occasion du festival « Faites des livres », la classe de GS/CP a reçu l'illustratrice Claire Gaudriot.

Elle a expliqué la technique de sérigraphie qu'elle utilise et nous a montré de magnifiques illustrations.

Les enfants ont réalisé des portraits à la manière des avis de recherche du Far West. Ils ont aussi profité des belles histoires de Claire Gaudriot. Nous avons lu Einstein Gardien de Zoo et Tonnerre de catch et admiré les figurines qu'elle utilise comme référence pour le dessin.

La classe de CP a été dotée d'un tableau numérique. Il peut être utilisé comme un tableau classique. Mais, surtout, ce tableau tactile permet de projeter toutes sortes de contenus (vidéos, supports de manuel, production des enfants, œuvres d'art...) en grand format avec une grande facilité d'utilisation. Les enfants et l'enseignante l'ont très vite adopté, et il est devenu indispensable.

LES CLASSES DE CE1-CE2

Dans le cadre du festival Faites des livres, les artistes Zad et Didier JEAN sont venus en classe le jeudi 20 mai 2021. Nous avons lu certains de leurs ouvrages au préalable.

Ils ont expliqué comment se prépare un album, montré des planches, des impressions.

Zad a appris aux enfants comment dessiner pas à pas des personnages (Salomé de Papi Chocolat et l'agneau).

Ensuite Didier a raconté plusieurs de ses histoires pendant que Zad faisait une grande illustration pour la classe.

Ce fut un beau moment pour la classe de CE1-CE2.



LES CLASSES DE CM

En mai 2021, dans le cadre des rencontres «Faites des livres», la classe de CM a rencontré l'illustrateur Laurent Audouin, qui a présenté les personnages du livre L'automate des Buttes-Chaumont avant d'animer des ateliers de dessin à la plume puis de dédicacer les albums des élèves. Une belle journée, riche en émotions. C'est impressionnant de rencontrer un illustrateur comme Mr Audouin !

Grande Lessive – édition octobre 2021

Comme chaque année, tous les enfants de maternelle et d'élémentaire proposent une exposition éphémère sur un thème défini au niveau national. Pour ce jeudi 14 octobre 2021 la proposition de travail était : Tous des oiseaux ? Joli résultat, sous un soleil éclatant.



Concours de fleurissement communal 2021

Merci pour le fleurissement,

Même sans concours départemental les habitants ont fleuri leurs habitations.

Un grand merci à tous les participants qui sont attachés à cette tradition. C'est aussi un bel encouragement pour notre jeune Guillaume qui a pris ses fonctions fin avril, donc en pleine période des préparatifs.

L'année 2021 comme beaucoup d'autres, est très particulière au niveau météo, mais chacun d'entre vous a pu admirer son travail durant cet été. Il est vrai que Joël s'applique à entretenir les abords de nos villages, chose rare de nos jours sur certains territoires.

La tournée du jury composé de Jean, Marie-Claude, Annie, Céline, Christelle et Jean-François, s'est déroulée dans une parfaite entente. Les membres avaient bien compris que le classement devait se faire dans la plus grande transparence. Encore merci à toutes et tous pour cette opération.

LE CLASSEMENT :

Catégorie 1 : Maison avec jardin

1. RIVET Bernadette



2. FIXOT Michèle
3. MUT Brigitte
4. PAGNOUX Antoine
5. GRANET Martine
5. LEVEUGLE Jean
6. RIFFORT Yvonne
7. ROCHE Nadine
8. ZLOTY Alain
9. CHARAZAC Stéphanie

Catégorie 2 : Décor floral sur la voie publique

1. LEBREAU Nathalie



2. AUBASPEYRAS Laurence
3. PRIET Danielle

Catégorie 6 : Parcs fleuris

1. CHAUMONT Samantha



2. YVERNAULT Valérie
3. HARRIS Rosemary
4. GROS Corentin
5. WOZNIAC Christiane

Catégorie 7 : Maison avec jardin non visible de la rue

1. GOUPILLOU Sylvie



2. SOUMAGNAS Martine
3. SUTRE Cédric
4. LAVERSIN Sandrine

Catégorie 8 : Jardins et potagers

1. RIFFORT Jacky



EN 2020

A tous les amis du fleurissement communal,

En cette année 2020 très particulière, marquée en premier par les élections municipales où de nouveaux élus se sont impliqués dans la vie communale et la pandémie de la Covid 19 qui à ce jour, nous a imposée deux périodes de confinement.

Nous avons réussi, malgré tout, à mobiliser de nombreuses personnes au traditionnel concours de fleurissement. Hélas, nous n'avons pas eu la possibilité de nous réunir pour la remise des prix et le petit banquet traditionnel.

Le Conseil Municipal aurait eu un grand plaisir à participer à cette manifestation afin de vous rencontrer. Compte tenu de cette situation, nous avons décidé de vous remettre un bon d'achat d'une valeur de 20€ à tous les participants du Fleurissement.

Ce bon vous est adressé en reconnaissance de votre implication à cette action.

Il vous suffira de le présenter aux Serres de Biennac* à Rochechouart et vous aurez jusqu'au 20 mai 2021, date limite de validité, pour le faire valoir.

La Municipalité vous adresse, à toutes et à tous, ses félicitations pour votre engagement.

Bonne année 2021 !

**Le choix des Serres de Biennac est tout simplement un remerciement à cette entreprise qui nous offrent, chaque année, à titre gracieux, des Chrysanthèmes pour fleurir notre commune.*



Bilan 2021 ALSH intercommunal de Chaillac

L'ALSH de Chaillac est ouvert tous les mercredis et vacances scolaires de 7h30 à 18h30. Les enfants sont accueillis dès l'âge de 3 ans jusqu'à 16 ans.

Quelques chiffres :

190 enfants inscrits
130 familles
Plus de 3600 enfants accueillis
Près de 110 jours d'ouverture



Des moyens :

- Une structure fonctionnelle et dédiée aux enfants
- Une équipe d'animation permanente et diplômée
- Des saisonniers en renfort sur les périodes de vacances
- Des objectifs répondant aux besoins des enfants
- Des enfants acteurs de leur temps passé au sein de l'ALSH



Temps fort et projets 2021 :

- Élaboration d'un jeu d'orientation et de découverte sur la commune de Chaillac par le groupe des + 9 ans ;
- Des partenariats avec les associations du territoire (La Populaire, ASSJ Tir à l'arc, ASSJ tennis de table) ;
- Des sorties tout au long de l'année (piscine, cinéma, Cassinomagus, Vallée des singes, Médiathèque, Musée Internationale de la BD à Angoulême, Aquarium, équitation, ferme pédagogique, accrobranche...) ;
- Des grands jeux (sportif, coopération, stratégie, de piste...) ;
- Des journées thématiques diversifiées et créatives (journée structure gonflable sur site, journée koh-lanta...) ;
- Des nuits sous toile de tente en période estivale dans un esprit camping.



Assistantes maternelles agréées

- **DA SILVA Karine** – Tel 06 66 16 08 10
4, Chemin Richard Cœur de Lion – 87 200 CHAILLAC
- **DESMARETZ Carole** – 06 08 94 28 44
1, Rue des Glycines – 87 200 CHAILLAC
- **GAULTIER Natacha** – Tel 05 55 43 20 31 - 06 95 57 92 56
21, Rue de Chez Sadry – 87 200 CHAILLAC
- **LADEGAILLERIE Patricia** – Tel 05 55 02 55 28
17, Rue des Giroflées – La Clos des Vignes II – 87 200 CHAILLAC

- **LEBREAU Nathalie** – Tel 05 55 02 95 42
26, Rue des Chardonnerets – Cramaux – 87 200 CHAILLAC
- **NUEVO Sylviane** – Tel 06 84 63 00 09 – 05 55 02 58 79
12, Place Frédéric Mistral – Le Bourg – 87 200 CHAILLAC
- **POUPEAU Claudia** – Tel 05 55 02 08 16
2, Rue des Mimosas - 87 200 CHAILLAC
- **PREVOT Muriel** – Tel 05 55 02 50 29
16, Route de Saint Junien – La Guérrillerie – 87 200 CHAILLAC

Centre de vaccination éphémère à Chaillac sur Vienne

Sur la commune de Chaillac-sur-Vienne a été organisé le 19 juin 2021 de 10h00 à 12h30 un centre de vaccination éphémère, 54 personnes de 18 à 84 ans ont reçu leur première dose de Pfizer.

Grâce à la participation des élus et du secrétariat de mairie, les personnes de la commune ont été contactées pour leur proposer un rendez-vous. Nous avons pu constater qu'un grand nombre de nos habitants avaient déjà reçu leur 1ère injection.

Cette campagne s'est déroulée avec succès grâce à l'intervention de différents acteurs : Médecin, infirmiers, bénévoles de la commune et de la protection civile.

Nous remercions tous ces intervenants sans lesquels nous n'aurions pas pu mener à bien cette mission.

Nous serons attentifs à ce que notre deuxième journée de vaccination se déroule avec la même satisfaction.



Journée européenne du patrimoine 18 & 19 septembre 2021

Église Saint-Saturnin
Place Frédéric-Mistral, 87200 Chaillac-sur-Vienne

L'édifice a été classé au titre des Monuments historiques en 1996.

Un peu d'histoire...

La Seigneurie de Chaillac appartenait à la famille des Rochechouart. Simon de Rochechouart avait épousé en 1304 Laure de Chabonais qui lui portera le fief de Chaillac sur Vienne...

Pour la suite, venez nombreux visiter cet édifice, d'autres surprises vous attendent tant sur le plan historique qu'architectural ! Des dépliants seront à votre disposition sur place.

Lors de votre visite, n'hésitez pas à écrire un petit mot sur le livre d'or ouvert à cette occasion.



Civisme, savoir-vivre et règles de bon voisinage

Le civisme est l'un des piliers de la vie au sein de la collectivité. Chacun doit contribuer au maintien de la tranquillité et de la propreté de la commune, pour que Chaillac-sur-Vienne reste une commune où il fait bon vivre. Pour être un bon citoyen, le civisme s'impose de lui-même.



**BIEN VIVRE
ENSEMBLE
C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS !**

LE BRUIT

L'émission de bruit est inhérente à l'activité humaine. Pourtant, **près de 90% des français considèrent le bruit comme une nuisance rédhibitoire. Les bruits de voisinage sont inévitables :**

Bruit de tondeuse, aboiements d'animaux, brûlage de déchets,... Les sources de conflits entre voisins sont nombreuses à la campagne comme en ville. Certes, chacun peut passer l'aspirateur, tondre sa pelouse, recevoir des amis ou jouer de la guitare, écouter de la musique mais il est important de **ne pas faire preuve d'incivilité et de veiller aux jours et aux horaires les mieux adaptés pour ce genre d'activités.**

La vie en société, dans les espaces publics et privés, suppose le respect de quelques règles de savoir vivre, dont beaucoup sont dictées par le bon sens.

Le bruit est toléré dans des cas exceptionnel : manifestations annuelles nationales ou internationales (14 juillet, fêtes de fin d'année et fête de la musique).

LES CRIS D'ANIMAUX

En cas de nuisances sonores dues à un animal domestique, la réglementation s'applique 24h/24.

Si un chien est laissé seul toute la journée et gêne l'entourage par ses aboiements, son propriétaire peut être poursuivi pour tapage diurne.

**Décret du 31/08/2006
du Code de la Santé Publique :**
« **Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme** »
Le respect des autres est primordial.



Le clafoutis limousin

Ingrédients pour 6 à 8 personnes :

800 g de cerises noires
4 œufs
4 cuillerées de farine
4 cuillerées de sucre en poudre
1 pincée de sel
½ litre de lait entier
10 cl de crème fraîche
2 sachets de sucre vanillé
20 g de beurre (1 noix) pour le moule



- Dans un saladier, mélanger les œufs et le sucre.
- Ajouter la farine et le sel puis le lait tiède afin d'obtenir une pâte lisse
- Beurrer le plat
- Verser la pâte puis les cerises dans le plat
- Enfourner 45 mn dans un four préchauffé à 180°
- Saupoudrer de sucre vanillé à la sortie du four
- Servir tiède ou froid

Cette recette peut se préparer avec tous les fruits de saison et dans ces cas-là s'appellera la « FLOGNARDE »

Flognarde confectionnée
par notre Conseillère Municipale, Muriel

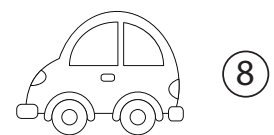
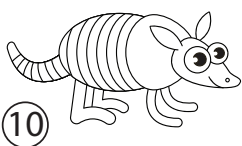
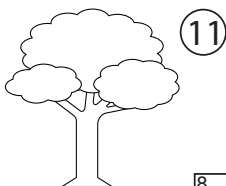
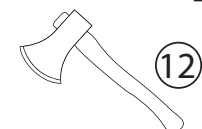
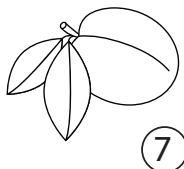
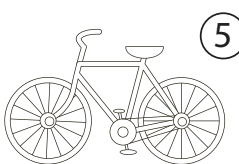
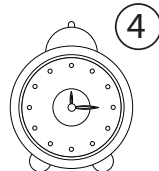
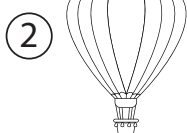
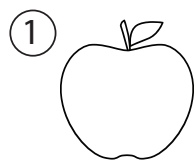


Merci à M. et Mme ZLOTY
pour le don d'ustensiles destinés aux locations
de la salle polyvalente.



Retrouve les réponses p34

Mots croisés



Travaux de la salle polyvalente

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

TRAVAUX DE RÉNOVATION DES PLAFONDS, FAUX PLAFONDS, LUMINAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le dossier a été conçu et suivi par M. Jean-Luc Fougéron, architecte.

Les entreprises intervenues sur ce chantier :

- Eurl Simon Noble pour la charpente métallique
- Sarl Thromas Confolens pour l'électricité lumineaire ventilation
- Ent Raynaud St Laurent sur Gorre pour les travaux de plâtrerie isolation et faux-plafonds
- Sarl Janet Sise à Rochechouart pour les travaux solivage bois

Cout total (travaux, honoraires, prestations diverses) ttc	86 803,36€
Subvention Conseil Départemental	14 400,00€
Subvention DETR	18 000,00€

RÉNOVATION DES SANITAIRES SUIVANT LES NORMES POUR RECEVOIR LES PERSONNES A MOBILITÉ RÉDUITE

Le dossier a été conçu et suivi par M. Jean-Luc Fougéron, architecte.

Les entreprises qui sont intervenues pour ce chantier

- Eurl Simon Noble pour la charpente métallique
- Sarl thromas confolens pour l'électricité lumineaire ventilation plomberie chauffage
- Ent Raynaud st Laurent sur Gorre pour les travaux de peinture carrelage et faïence
- Ent Janet Rochechouart pour les travaux de solivage bois-menuiseries extérieures

Cout total (travaux honoraires et prestations diverses) Ttc	48 234,75€
Subvention Conseil Départemental	9 840,00€
Subvention DETR	9 823,00€



Travaux réalisés sur le territoire communal

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2021

POSE DE 7 LANTERNES

(Impasse Des Pivoines, Rue De Thonnisserie, Rue des Usines) dont 2 alimentées par des panneaux photovoltaïques (Route de St Martin) et 2 candelabres sur la voie menant au stade.

Cout total ttc	16 428,00€
Subvention Conseil Départemental	3 040,00€
Subvention sehv	6 160,50€

POSE DE 2 LANTERNES

(Rue Du Petit Ruisseau Et Pont De Gorre)

Cout total ttc	2 100,00€
Subvention Conseil Départemental	700,00€
Subvention sehv	551,25€

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise Batifoix de Saint Mathieu

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES À LESIGNAS

A la demande de la commune, le sehv a réalisé l'enfouissement des réseaux au village de Lesignas de juillet 2020 à avril 2021.

Ils ont permis la mise en souterrain d'environ 800 mètres de réseaux d'électricité basse tension, et 600 mètres de réseaux d'électricité moyenne tension. Les câbles de télécommunications sont également enfouis.

L'objectif : une amélioration esthétique du cadre de vie, et une sécurisation du réseau face aux intempéries. Le poste de transformation a été descendu au sol, et les réseaux mis sous terre, le long des voies publiques, désormais plus fiables et plus discrets.

En ce qui concerne l'éclairage public, des mâts ont remplacé les poteaux en béton, mais les lanternes, renouvelées il y a peu, ont été récupérées et réinstallées.

En tout, 303 800 € ttc ont été investis pour la valorisation du village, financés à hauteur de :

- 267 400 € (88%) Par le sehv pour les travaux sur le réseau électrique, et les infrastructures d'éclairage public et du réseau de télécommunications
- 36 400 € (12%) Par la commune pour le matériel d'éclairage public

Pour poursuivre ces efforts, la commune a déjà pris rang sur les programmes de travaux du sehv : rue du clos des vignes (2023), le bourg (2025).

Les personnes attendues à la réception du chantier le mercredi 15/09/2021 :

André Dubois (vice-président du sehv en charge des travaux)
Jean-Pierre Granet (maire) marie-claude chaminade (adjointe)
Benoît Barriere (chargé d'affaire sehv)
Gaëtan Naze et Guillaume Leroux (entreprise contamaine)
Jean-Marc Lescure (responsable technique communauté de communes pol)

C'est un chantier classique pour le sehv, qui mène ainsi chaque année une trentaine de chantiers d'enfouissement, à la demande des communes. Ce service public de l'électricité, issu des collectivités de haute-vienne permet d'assurer l'équité entre les territoires et de garantir à tous, grâce à la mutualisation des moyens et des compétences, une électricité sûre et des lieux de vie embellis.



RÉALISATION D'UN ENROBÉ À CHAUD SUR PARKING DE LA SALLE DU PLAN D'EAU

effectué par l'entreprise Pinaud Sise à St Junien

Cout total ttc	38 617,62€
Subvention Conseil Départemental	4 920,00€

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DES RÉSEAUX, ÉLECTRIQUE ET DE TÉLÉCOMMUNICATION

« Cramaux- Bellevue- La Croix De Cramaux » en cours de réalisation



A PROPOS DU SYNDICAT ÉNERGIES HAUTE-VIENNE (SEHV)

Le SEHV est un acteur de l'aménagement du département de la Haute-Vienne et du développement durable. Héritier de l'électrification, il dirige d'importants travaux sur le réseau de distribution dont il est propriétaire au nom des communes. La loi sur la Transition Énergétique a renforcé son rôle en matière d'énergie renouvelable et de maîtrise de l'énergie, au service de ses 209 collectivités adhérentes et de chaque habitant du département.

www.sehv.fr

**CONTACT : Aïcha GARBAR, chargée de communication SEHV,
05 55 35 06 35 - 06 19 26 70 78 - aicha.garbar@sehv.fr**



Départ en retraite de Francis, notre agent communal, l'ami des fleurs.



Francis a marqué de sa présence sympathique et dévouée ses nombreuses années d'implication dans le fleurissement de notre collectivité ;

Francis a été recruté le 01 juillet 2001 dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité, puis en Contrat Emploi Consolidé jusqu'au 28 février 2007, missionné pour l'entretien des massifs de fleurs, l'arrosage, les plantations de printemps et d'automne.

Le 01 mars 2007, Francis a rejoint l'équipe

municipale puis a été nommé en qualité de stagiaire le 01 mars 2008.

Force est de constater, qu'au fil des années et ce, grâce au travail rigoureux de Francis, notre commune, parée de toutes ses couleurs, ses senteurs d'essence florale, ses parterres fleuris et colorés, devenait un charmant petit coin où il faisait bon vivre pour ses habitants !

Après 20 ans passés dans la grande famille des employés communaux, le 10 juillet dernier, Francis a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée; au nom de la collectivité, des élus et de ses collègues de travail, nous le remercions vivement et nous lui souhaitons de profiter de ses « grandes vacances » entouré de Christiane, sa compagne, de sa famille et de ses amis.

Bienvenue à Guillaume Delage, nouvel agent polyvalent des services techniques

C'est avec un immense plaisir que nous souhaitons la bienvenue à Guillaume, notre nouvel agent des Services Techniques ;

Guillaume a été recruté le 17 mai 2021 suite au départ à la retraite de Francis.

Il perpétuera, comme son prédécesseur, l'art d'embellir notre commune mais il s'attachera également à veiller sur des travaux de maintenance et bien d'autres choses encore...

Depuis toujours, Guillaume habite à Chaillac sur Vienne, il connaît parfaitement le territoire communal, nous sommes sûrs et confiants sur l'intégration de cet agent dans ses nouvelles fonctions et que notre collaboration sera fructueuse.



Coloriage



Aquarelle au fil de l'eau

Encore une année passée à espérer un retour « à la normale » !

Que dire ?, si ce n'est que chacun(e) a essayé de ne pas perdre la motivation de peindre même si c'est toujours plus difficile individuellement qu'en groupe !

La lassitude s'installe ...

Alors, réagissons ! Unissons nos efforts pour retrouver notre envie, notre plaisir de partager à travers nos peintures et nos rencontres conviviales du dimanche qui nous ont tant manqués.

Tous et toutes avons besoin de respirer à nouveau, de nous sentir libres, et de ... vivre.

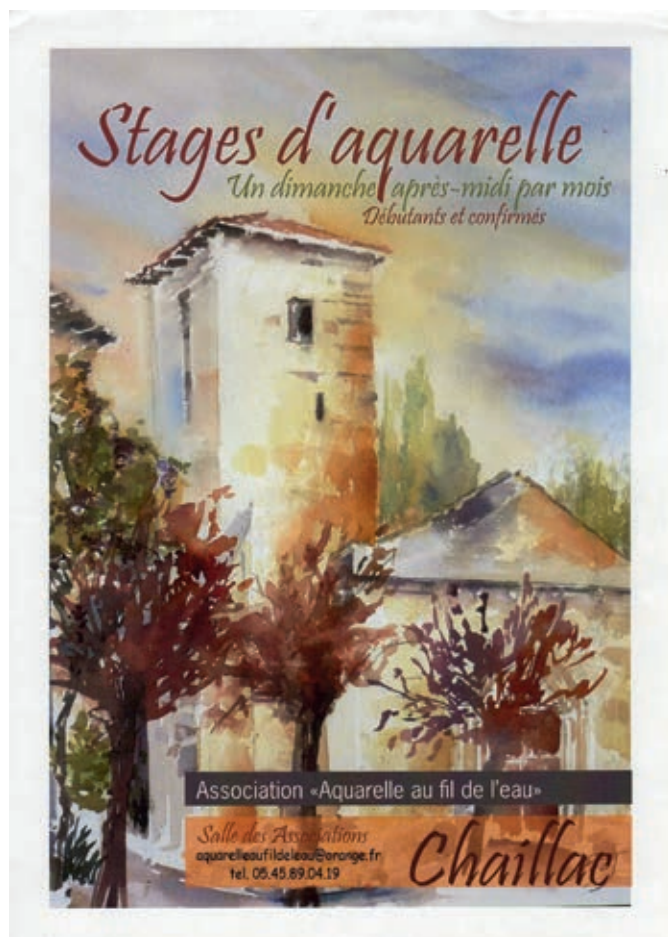
Rendez-vous à notre Assemblée Générale le 13 Novembre 2021.

Pour tous renseignements ou inscription, vous pouvez nous joindre :

- par téléphone au 05.45.89.04.19

- par mail à aquarelleaufildeleau@orange.fr

Nous déplorons la perte récente de M. BOBET Bernard, bénévole actif qui fut à tour de rôle membre, trésorier puis président de notre association . Une pensée pour lui, merci.



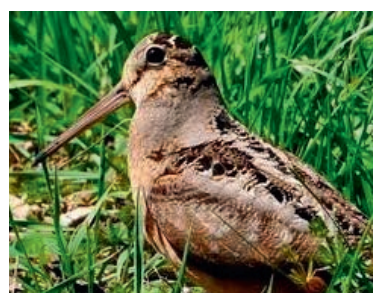
Avec cette nouvelle année déjà bien entamée, notre vieille association a toujours à sa tête une belle équipe motivée. Elle décline doucement du fait de la moyenne d'âge de ses adhérents, toutefois des jeunes et des femmes recommencent à vouloir s'initier à ce loisir du monde de la nature et nous les encourageons.



La saison 2020-2021 aura été une triste saison, tant au niveau sanitaire qu'au niveau cynégétique. Cependant, nous restons très soucieux de la sécurité, des précautions et règles à respecter dans les actions de chasse, pour le bien des membres de l'ACCA, des habitants et des autres utilisateurs de la nature.

Pour parfaire encore plus la sécurité, deux membres ont participé à une journée de formation « Responsable de battue » venant compléter l'équipe déjà formée.

L'équipe de gros gibier a toujours un bon esprit et si l'effectif pouvait s'accroître cela serait encore mieux ! elle réalise un énorme travail tant sur la régulation des nuisibles (renards, blaireaux, ragondins) que sur la gestion du plan de chasse (chevreuil, sanglier, cerf).



Parlons de la chasse du petit gibier ! Nous n'avons pas pu lâcher les quantités prévues à cause d'une baisse significative du budget suite à l'annulation de nos manifestations, en espérant que cela n'impacte pas notre nombre d'adhérents. Nous reviendrons vers vous afin de vous communiquer les éventuelles dates de nos festivités pour 2022, quand la COVID 19 décidera de nous laisser enfin revivre ...

Pour finir, les membres du bureau et chasseurs remercient, Monsieur Le Maire, Jean-Pierre GRANET, son conseil municipal et ses secrétaires pour les subventions versées et l'aide apportée.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022, quelle celle-ci soit riche en bonheur et que votre santé soit au beau fixe, ainsi que celle de vos proches.

Un petit coup de gueule quand même !!! Notre loisir est accusé de son lot de critiques, par certains, puisque OUI, nous donnons parfois la mort à l'animal ; Mais de qui descendons-nous ? Le chasseur existe depuis combien de dizaines de décennies ? Y a-t-il d'autres solutions à cette indispensable régulation sans laquelle les maladies et autres désagréments proliféreraient ?

Le conseil d'administration de l'ACCA

Président d'honneur : Jean-Pierre GRANET

Président : Patrick NAVAUD

Vice-président : Cédric DESSIMOULIE

Trésorier : Jean-Marc GALLLOUX

Trésorier-adjoint : Jean-Claude GONNEAU

Secrétaire : Michel MERLE

Secrétaire-adjoint : Jonathan BECHU

Membres actifs : Sébastien REIX, Christophe COULON, Mickaël AUVRAY

Propriétaires non-chasseurs : Jean-Pierre GRANET, Bruno NAVAUD

Garde de chasse (Agréé par la Fédération départementale de la chasse et la préfecture de la Haute-Vienne) : Joël NAVAUD

Club des Toujours Jeunes

Avec la crise sanitaire, toutes les activités du club ont été suspendues.

Une assemblée générale s'est déroulée le 25 août 2021 et un nouveau bureau a été mis en place :

Président d'honneur : Jean Pierre Granet

Présidente : Annie Barnagaud

Vice président : Jean Michel Boyer

Trésorière : Josette Rousseau

Trésorier adjoint : Jean Claude Chatelain

Secrétaire : Janine Ginestet

Secrétaire adjointe : Sylvie Hélias

Dès la fin septembre, se remettent en place les activités belote, couture créative, jeux de mémoire, à la salle Frédéric Mistral aux jours et heures habituels.

Le 26 octobre a eu lieu un après-midi festif, animé par Jean Pierre Roy. Les adhérents ont passé un agréable moment dans la joie et la bonne humeur, heureux de se revoir.

Dès la fin de la pandémie, nous espérons nous retrouver pour de nouvelles aventures.

Bienvenue aux nouveaux adhérents

N'hésitez pas à nous rejoindre, et meilleurs vœux !



Les Cormorans Saillat-sur-Vienne



Compte Rendu Associatif

Association loi 1901, Les Cormorans section pêche de Saillat-sur-Vienne, fondée en janvier 2003, elle a pour but de promouvoir la pêche, la gestion halieutique des plans d'eau sous sa responsabilité et d'aleviner les rivières (Vienne & Gorre) de son secteur.

Le Carpodrôme « La Fontaine à Carpes » à Chaillac-sur-Vienne

Comme l'ensemble de toutes les associations depuis un an et demi, l'association de pêche Les Cormorans a subi un gros coup de frein dans l'organisation de ses manifestations. Depuis septembre, en corrélation avec l'amélioration de la crise sanitaire, les activités reprennent le dessus et la réalisation de plusieurs concours de pêche à la carpe ont été organisés autour du plan d'eau de la Fontaine à Carpes.

La compétition pour certains, mais s'est plutôt la convivialité qui a marqué lors de ces retours d'activités pour le bonheur de l'ensemble des participants sevrés durant de longs mois d'attente de toutes activités.

Même pendant la pire des périodes, la Fontaine à Carpes est restée ouverte du 1er janvier au 31 décembre afin de permettre à certains de prendre un bol d'oxygène en pleine nature.

L'association rappelle que le plan d'eau La Fontaine à Carpes est ouverte à tous public sans obligation de carte de pêche, il suffit juste de s'acquitter d'un

ticket journalier d'un montant de 5 euros auprès des dépositaires suivants Europêche Saint-Junien et Pharmacie Brissaud Soury Saillat. La surpopulation de carpes, vous permettra d'obtenir de nombreuses touches et de réaliser de belles prises et des sensations fortes garanties dans un cadre magnifique en pleine nature.

Pour de plus amples renseignements sur le carpodrôme, vous pouvez vous connecter

sur le site Internet : lescormorans87.weebly.com

ou sur Facebook via notre page Les Cormorans

Une boîte mail pour toutes vos questions

ou suggestions est à votre service cormorans.saillat@gmail.com

Bonne Pêche à Tous et à très bientôt autour de la Fontaine à Carpes pour de grands moments de convivialités.



Les P'tits Chaillacois



L'année scolaire 2020-2021 a vu les activités des P'tits Chaillacois reprendre leur essor. Nous partageons notre joie d'avoir assisté à la découverte de cadeaux par les enfants, à l'occasion du goûter de Noël !

Inscrite dans une démarche locale, l'Association a fait carton plein avec sa traditionnelle tombola. Nous n'avons pas baissé les bras, et après plusieurs reports, la fête de la Nature a finalement eu lieu, et ce avec l'assistance de Sandra Leboutet, Les P'tits mains pour demain. Une vingtaine d'enfants, et leur famille, a passé l'après-midi à fabriquer, peindre, explorer, découvrir... un grand souvenir.



Une nouvelle initiative a vu le jour, une calculatrice a été offerte à chaque élève de CM2 pour son passage en 6^{ème}, avec tout notre encouragement.

L'APE peut compter sur la motivation de son bureau, la solidarité et l'implication

de ses membres actifs, et la fidélité de ses adhérents. Le bureau s'est agrandi, et a à cœur de pérenniser toutes ses actions, avec la certitude de partenariats solides. Nous réitérons nos remerciements à la mairie et toute son équipe, ainsi qu'à l'équipe enseignante. Soyons certains de la réussite de toutes les ambitions !

Avec cette nouvelle année, chers enfants, parents, partenaires, et habitants de Chaillac-sur-Vienne, recevez nos meilleurs vœux ! Belle année !

Le bureau Les P'tits Chaillacois

2 bis rue du Tilleul – Le Bourg - 87200 CHAILLAC SUR VIENNE

lesptitschaillacois@gmail.com

[Facebook : APE Les Ptits Chaillacois](#)



Composition du bureau :

Président d'honneur : M. Jean-Pierre GRANET

Présidente : Mme Célia JERETHIE-RIFFAUD

Vice-présidente : Mme Fanny MIGNON

Trésorière : Mme Mélanie PASCAUD

Secrétaire : Mme Aurélie MONTASTIER

Secrétaire adjointe : Mme Olga COINDEAU

Le comité des fêtes

Marché de Noël à Chaillac sur Vienne

Le tout nouveau comité des fêtes de Chaillac a redoublé de courage et d'imagination pour animer la jolie petite place de Chaillac « Frédéric Mistral » lors du traditionnel Marché de Noël, dimanche 12 décembre dernier.

Dans un contexte sanitaire si fragile, peu d'exposants étaient présents mais nous avons pu compter sur les irréductibles commerçants et l'association communale « Les P'tits Chaillacois » qui répondent favorablement, chaque année, à notre rendez-vous !

C'est avec convivialité et gaieté que les visiteurs ont pu apprécier l'animation musicale du groupe folklorique de Saint-Junien « Un air de Vieux Sabots »

Nos remerciements à :

- l'animateur pour son excellente prestation,
- La municipalité de Chaillac sur Vienne pour son aide si précieuse
- Monsieur Patrick Quichaud, qui chaque année, avec gentillesse nous prête sa grange !

Rendez-vous est pris pour fin 2022 pour un Marché de Noël plus festif, plus riche en stands et dans un contexte plus détendu.....

Nous vous souhaitons, à toutes et à tous, d'excellentes fêtes de fin d'année !!!



Bureau réélu depuis le 25 juillet 2021 :

Président d'honneur :

Jean-Pierre Granet

Président : Bertrand Gros

Vice Président : Éric Ferré

Trésorier : Jean Pascal Ciceron

Trésorière adjointe : Michelle Fixot

Secrétaire : David Auvert

Secrétaire adjoint : Fabrice Ploncard

L'association compte 16 membres actifs.





En 2021, l'équipe du Village a été heureuse de réouvrir les portes de son complexe.

Grands et petits, vous avez été nombreux à revenir profiter des diverses activités : bowling, laser-game, foot en salle, plaine de jeux, billards, flippers, babyfoot, lounge pour des soirées tapas ou simplement prendre un verre...

De nouvelles activités devraient être proposées prochainement : châteaux gonflables et bubble foot, et peut-être kinball.

La restauration a évolué: snacking dans l'espace jeux, et restaurant traditionnel à l'étage, et sur la terrasse lorsque la météo le permet.

Une spécialité portugaise a été instaurée : le poulet churrasco, cuit au barbecue.

Nous continuerons à vous proposer des soirées à thème : karaoké, tournoi de futsal, fête d'Halloween ...

L'été, les chaises longues sur la plage et la pergola sous la glycine vous accueilleront pour un bon moment de détente.

Nous vous proposons aussi différentes formules pour les anniversaires enfant, les enterrements de vie de jeune fille (ou garçon), avec activités et/ou boissons et repas ou goûter.

Pour l'organisation d'anniversaires ou tout événement professionnel, le village se tient à votre disposition pour personnaliser ces différentes activités selon votre budget et le nombre de participants, ainsi que pour vos réservations.

Tél. 05 55 02 52 11

Club de Gymnastique Volontaire

Après la saison 2019 – 2020 interrompue brutalement par la crise sanitaire et une saison 2020 – 2021 blanche, le club a repris son activité depuis le 21 septembre en espérant que rien ne viendra entacher cette nouvelle saison.

Première décision prise par le bureau et soumise à l'approbation des adhérentes, le changement de jour et d'horaire des séances de gymnastique. Elles ont lieu désormais tous les mercredis de 19 H 30 à 20 H 30 toujours à la salle polyvalente de CHAILLAC / VIENNE. Les cours sont assurés par une animatrice confirmée.

Lors de notre assemblée générale qui a eu lieu le 13 octobre dernier, la Présidente, Sylviane TIPHONNET, a souligné la difficulté pour les petits clubs à redémarrer après une telle crise. En effet, il est à noter une baisse des adhésions pour cette nouvelle saison mais malheureusement nous ne sommes pas le seul club impacté.

Aussi n'hésitez pas à nous rejoindre. Vous pouvez intégrer le club à n'importe quel moment de l'année, les deux premières séances étant gratuites. Pour cela vous pouvez contacter le 05.55.02.09.11 ou 05.55.02.18.89 (le soir après 18 H 00).

Au cours de notre assemblée générale, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau dont la composition est la suivante :

Jean-Pierre GRANET, Président d'honneur

Sylviane THIPHONNET, Présidente

Sylvie COIRAUD, Vice Présidente

Annie DUFOUR, Trésorière

Jacqueline GUILLOU, Trésorière adjointe

Chantal CICERON, Secrétaire

Nicole BELIVIER, Secrétaire adjointe



Le bureau de la gymnastique volontaire ainsi que toutes ses adhérentes vous souhaitent une très bonne année 2022.

Football Club Chaillac-Saillat



La saison 2020/2021 a été une saison particulière pour l'histoire du football amateur en France.

L'équipe du FCCS conduite par notre coach Samuel Radin n'a pu réaliser que deux matchs de championnat dans la saison avec une belle victoire à l'extérieur contre Vayres.

Mais voilà, une nouvelle fois encore, notre sport qui est le football a été stoppé nettement de toute compétition pendant un an suite à la crise sanitaire en France due à la pandémie mondiale du COVID 19.

Toutes nos manifestations ont été annulées comme le cochon Farci, la soirée Paella, le concours de pétanque etc. Cependant, pendant la crise, nous avons réussi à partir de décembre à maintenir des entraînements tous les samedis après-midi mais cela n'a pas été une tâche facile.

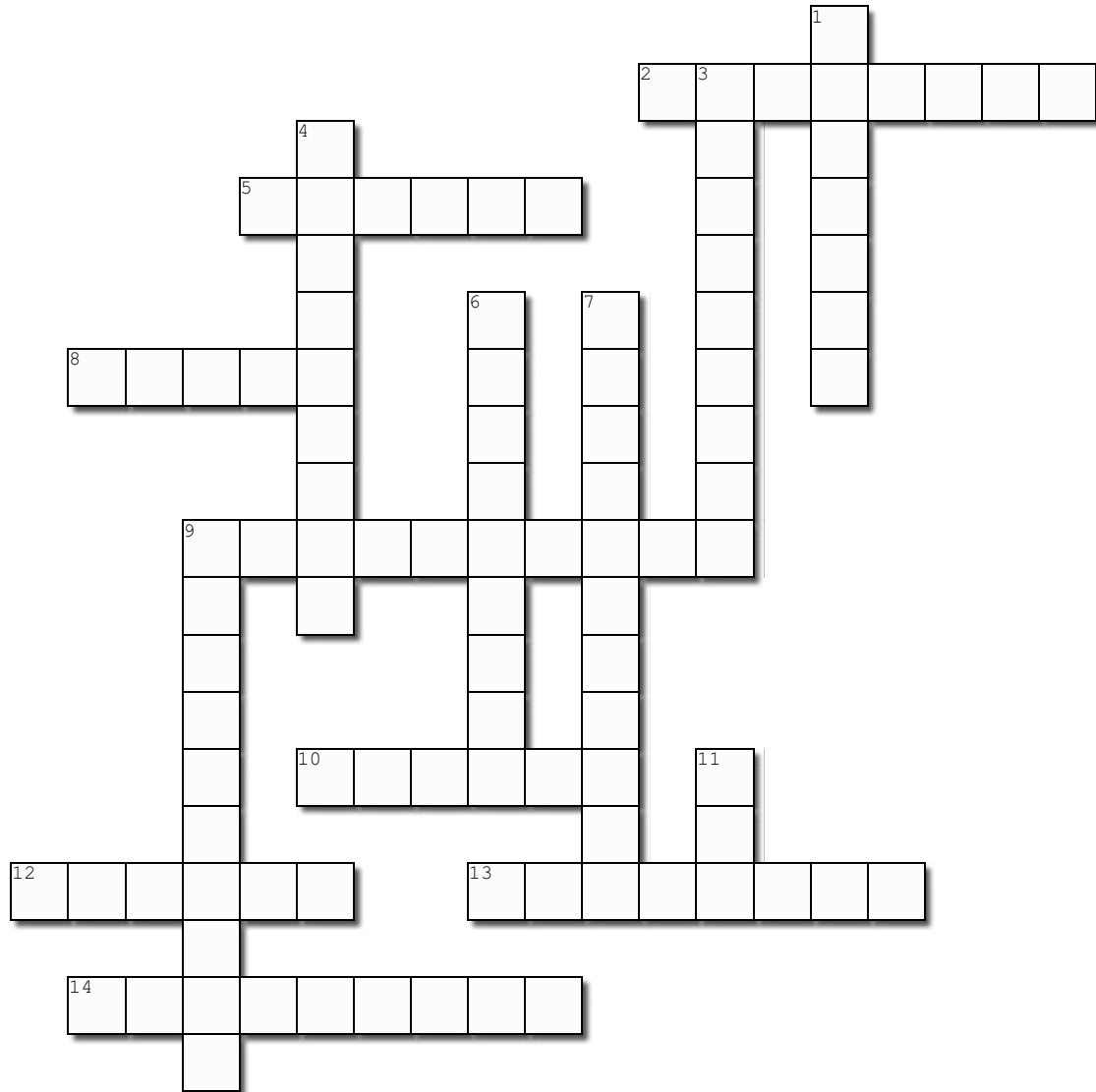
Maintenant une nouvelle saison va démarrer avec de nouvelles recrues et un nouvel entraîneur adjoint, Noël Versabeau qui va épauler notre entraîneur actuel Samuel Radin. Nous leur souhaitons bonne chance et nous espérons qu'ils nous apportent de bons résultats pour le club du FCCS.

Nous remercions les deux municipalités de Chaillac et de Saillat et plus particulièrement Mr Granet, Maire de Chaillac et Mr Cluzeau, Maire de Saillat pour leur soutien, leur dialogue et leur efficacité tant pour la tonte des terrains et le traçage que pour l'éclairage des deux stades mais surtout leur présence à notre côté.

Enfin je souhaite un grand merci à tous les dirigeants et tous les joueurs du FCCS.

Sébastien Limousin Président du FCCS et Franck Parnien co-présidents du FCCS

Mots croisés Chaillacois



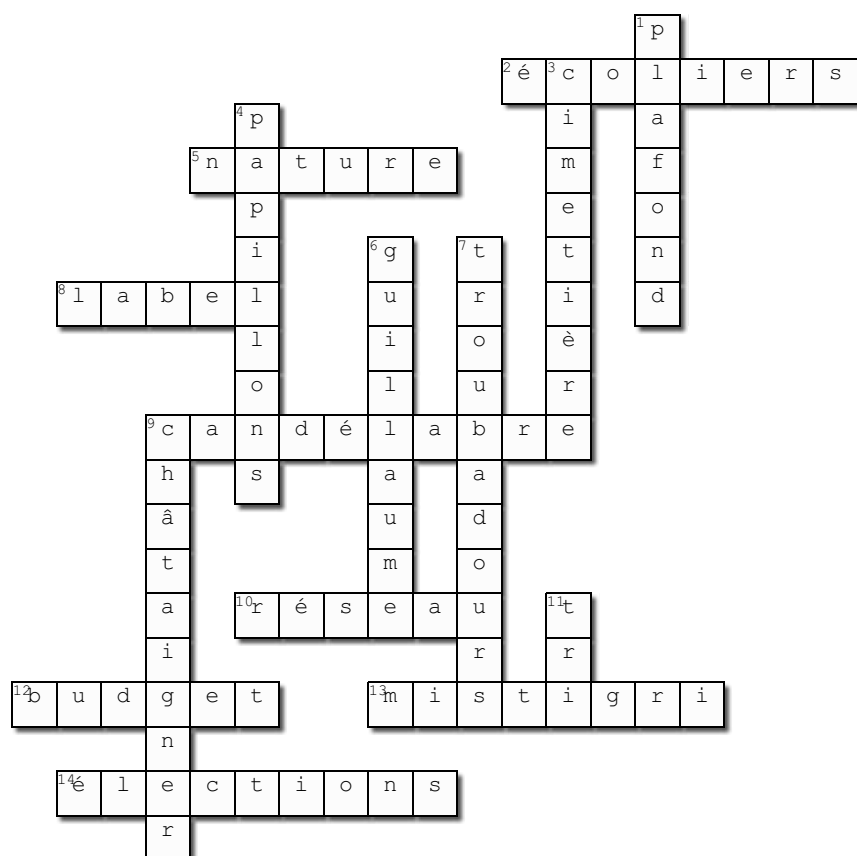
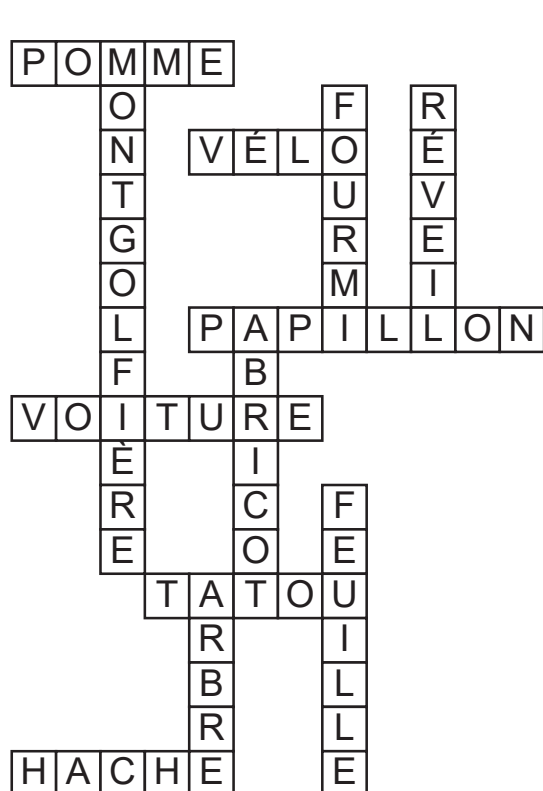
Created using the Crossword Maker on TheTeachersCorner.net

Horizontal

2. Leur haie a été plantée.
5. L'APE 'Les Petits Chaillacois' l'a fêtée cette année.
8. Chaillac a désormais celui de 'Villes et Villages où il fait bon vivre'.
9. Assure notre sécurité la nuit.
10. Son enfouissement évite les coupures d'électricité.
12. Il est voté tous les ans.
13. Association s'occupant des chats errants.
14. Cantonales et Régionales cette année.

Vertical

1. Celui de la salle polyvalente est refait.
3. Ses allées ont été refaites.
4. Association luttant contre la maltraitance infantile.
6. Prénom de notre nouvel adjoint technique.
7. La POL nous a revendu leur maison pour 1€ symbolique.
9. Arbre planté symbole de la laïcité.
11. Il permet de gérer les déchets.



Etat civil 2021



Naissances

La municipalité adresse ses félicitations aux parents et la bienvenue à...

- **Flora, Lune PORCHER**
Née le 26 février 2021
- **Yanis, Idriss, Christophe CAFFY**
Né le 5 avril 2021
- **Tyméo ARRIVÉ LASSÉCHÈRE**
Né le 30 mai 2021
- **Matéo, Cristiano MARTIN MOTTA**
Né le 16 juin 2021
- **Eliott, André FOURGEAUD**
Né le 12 juillet 2021
- **Soan, Nuno CHAPUIS**
Né le 21 août 2021
- **Marius MENARD**
Né le 29 septembre 2021
- **Téha GOMBOC**
Née le 21 octobre 2021
- **Sarah ROBERT**
Née le 01 décembre 2021
- **Matéo MAVALEIX**
Né le 16/12/2021

PACS

- **Cécilia CICCULARI-MICALDI & Sébastien PORCHER**
le 12 mars 2021

- **Charlotte Alexia CHALARD & Guillaume MENARD**
Le 13 octobre 2021

Mariage

La municipalité adresse ses vœux de bonheur à...

- **Michael Pierre LEMAIRE & Roxane ZAGO**
Le 22 mai 2021
- **Pascal Olivier DECOOPMAN & Célia Marie GERALD**
Le 07 août 2021



Décès

La municipalité adresse ses sincères condoléances à la famille de...

- **Jacky, Ernest, Georges, Serge FESTOC**
Décédé le 26 janvier 2021
- **Michael WINTERSHEIM**
Décédé le 11 mai 2021
- **Jean PAGNOUX**
Décédé le 08 juillet 2021
- **Bernard, Eugène BOBET**
Décédé le 07 septembre 2021
- **Éric JACQUART**
Décédé le 24 septembre 2021
- **Marguerite QUERAUD épouse PUYGRENIER**
Décédée le 05 octobre 2021
- **Gilbert, Serge, Michel BLANCHER**
Décédé le 24 octobre 2021
- **Françoise, Elise DUCHAZEAUBENEIX épouse RIBETTE**
Décédée le 13 novembre 2021
- **Guy VALERY**
Décédé le 08 décembre 2021



Sarl. Rougier
**POMPES FUNEBRES
 MARBRERIE
 ARTICLES FUNERAIRES
 CONTRATS OBSEQUES**
05 55 03 74 59
www.pompes-funebres-rougier.fr
"Les Cypres" **FUNERARIUM**
 Rue du Chemin de Fer - 87600 ROCHECHOUART

LUMIÈRE SUR L'ÉNERGIE



10 ROUTE DES MAÎTRES DE FORGES
 87440 SAINT-MATHIEU
 + 33 (0)5 55 00 31 02
batifoix@batifoix.fr
www.batifoix.fr



VOTRE AGENCE

À SAINT JUNIEN
 23 BOULEVARD VICTOR HUGO
 TÉL. 05.55.02.39.95



Groupama
 la vraie vie s'assure ici

Groupama Centre-Atlantique - Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole - 1, avenue de Limoges CS 60001 - 79044 Niort Cedex 9 - 381 043 686 RCS Niort - Émetteur de Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Garage MOUNIER sarl
Dépannage et Assistance 24H/24
 Mécanique - Tôlerie - Peinture
 Réparation toutes marques
 — Location Voiture —



87600 ROCHECHOUART
Tél. 05 55 03 61 18
www.garagemounier.fr



SALON
Créatif Féminin Masculin

Journée continue du mardi au samedi sauf le mercredi fermeture à 12h

05 55 02 15 96
 32, rue Defaye - 87200 Saint-Junien

*Création et Entretien de Parcs et Jardins
 Pépinières - Horticulture*



Vincent MONJOFFRE
 La Berthe - 87310 Saint-Auvent
Tél. 05 55 02 66 69
Portable 06 72 13 14 67



**• Terrassements - Routes
 • Canalisation - Assainissement
 • Adduction d'eau potable
 • VRD - Equipements urbains et sportifs**

ZA du Bois du Breuil
 87310 SAINT-LAURENT-SUR-GORRE
www.cmctp-87.fr

ATELIER GRAPHIQUE
 IMPRIMERIE & COMMUNICATION



23, rond-point du Coudert
 87100 LIMOGES
imprimerie@ateliergraphique.fr

Tél. 05 55 50 68 22
www.ateliergraphique.fr

ACTION CPV!

Communication sur point de vente
 signalétique
 PLV

Tél. 05 55 31 32 79
contact@actioncpv.fr
www.actioncpv.fr
 23, rond-point du Coudert - 87100 Limoges



CHÊNE Sarl
ROCHECHOUART

Chauffage - Climatisation
Salle de Bains - Plomberie
Energies renouvelables
Electricité

05 55 03 65 57 www.chene-rochechouart.fr

Garage **SEMOAUTO**

Entretien et réparations toutes marques.
4x4 - Camping Cars
Révision - Echappement - Pneus

Tél. : 05 87 75 60 34 - Port. : 06 17 12 84 31
semoauto@hotmail.com

1 rue des Usines - 87200 CHAILLAC-SUR-VIENNE



SARL GGE BOULESTEIX



MÉCANIQUE
CARROSSERIE
PEINTURE
LAVAGE HP

AGRÉÉ ASSISTANCES ET ASSURANCES



VENTE VÉHICULE
NEUF
&
OCCASION

Assistance - Dépannage 7J/7 - 24H/24
8, rue François Mitterrand - 87600 ROCHECHOUART
boulesteixg@wanadoo.fr **05 55 03 73 35**



ENT. THOMAS

21, rue Fontaine de Babaudus
87600 ROCHECHOUART

NEUF - RENOVATION
APPLICATION
DE CHAPE LIQUIDE

Tél. 06 88 91 76 65 - sarlthomas@hotmail.com

Entreprise JANET

Charpente
Bardage ossature bois
Couverture
Zinguerie
Isolation



Menuiseries bois
PVC
Alu

Neuf et rénovation

17, rue Romain Rolland - 87600 ROCHECHOUART
Tél. 05 55 03 60 10



QUINCAILLERIE FREDONNET



10 rue du Stade

87600 ROCHECHOUART



LOXAM

05 55 33 23 25

PROFESSIONNEL & PARTICULIER

quincailleriefredonnet@orange.fr

<https://www.quincaillerie-fredonnet.fr>



AVIVA
Assurances **Karine CHABASSE**
Agent général
Point Conseil **afer**
7, rue Jean Parvy 87600 Rochechouart
Tél. 05 55 03 73 02 Fax 05 55 03 03 89
E-mail : chabasse-karine@aviva-assurances.com
N° ORIAS : 07034420

LES SERRES DE BIENNAC EARL

Stéphane GARRAUD
Horticulteur

Plants de légumes soigneusement sélectionnés
pour le Limousin

Fleurs - Géraniums - Chrysanthèmes, etc...

Tous les ARBRES - ARBUSTES et FRUITIERS

Route de Biennac - **87600 ROCHECHOUART**
Tél. : **05 55 03 63 68** - Fax : 05 55 03 03 30

**TOUS TRAVAUX DE MAÇONNERIE
ET RÉNOVATION**
AGENCEMENT DE PISCINES

Entreprise CARNEIRO
Père & Fils

19, route du Muguet - 87200 CHAILLAC/VIENNE
Tél. 05 55 02 07 90
sarl.carneiro@orange.fr



Tous travaux de toiture
Neuf ou rénovation
Démoussage de toit
SARL C.Z.C
COUVERTURE - ZINGUERIE CARNEIRO
19 Route du Muguet
87200 CHAILLAC-sur-VIENNE
Tél. 05 55 02 07 90
Fax 05 55 02 38 09